

**Intitulé du projet :** *Appui à la tarification du carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone en Tunisie*, dans le cadre du « Partnership for MarketReadiness – PMR »

**Numéro du projet :** Project ID 00112468 – Award ID : 00114457

**Partenaire de réalisation<sup>1</sup>:** Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie « ANME »

**Date de démarrage :** Octobre 2018

**Date d'achèvement :** Décembre 2020

**Date de réunion du LPAC :** 17 Juin 2019

#### Description succincte

Consciente des enjeux climatiques, la Tunisie s'est toujours engagée activement en faveur d'une politique de développement bas carbone. Fruit de cette politique, axée particulièrement sur la maîtrise de l'énergie, son intensité carbone a enregistré une baisse de 25% durant les deux dernières décennies.

Instaurer un processus de tarification du carbone représente, pour la Tunisie, à la fois un nouveau levier de politique publique pour atténuer efficacement la croissance des émissions de GES et une source potentielle de financement pour accélérer la transition énergétique et mettre en œuvre l'Accord de Paris. C'est dans cette optique que la Tunisie a soumis le 16 septembre 2015 sa Contribution Nationale Déterminée (NDC) et son parlement a ratifié en Février 2017 l'accord de Paris. Elle a confirmé ainsi sa volonté politique d'honorer les engagements annoncés dans la NDC, soit de réduire l'intensité carbone de son économie de 41% en 2030 par rapport à 2010. Après la mise en place d'une politique volontariste de maîtrise de l'énergie dans les années 80, confirmée avec l'adoption de la CCNUCC en 1992, la ratification s'inscrit ainsi dans la continuité du processus d'engagement de la Tunisie en faveur de la lutte contre les changements climatiques pour renforcer la résilience de son développement économique et social.

Tel qu'annoncé dans sa NDC, le recours à la tarification du carbone représente pour la Tunisie un instrument pour réorienter les investissements vers les technologies à faible émission de GES et concrétiser les objectifs d'atténuation dans les secteurs prioritaires comme ceux de la génération d'électricité et de la production du ciment. Outre la réduction des émissions de GES, la tarification du carbone est de nature à accélérer la transition énergétique, réduire le déficit commercial lié à la dépendance aux énergies fossiles, stimuler la croissance économique et créer de nouveaux emplois.

Le projet permettra d'accompagner le gouvernement Tunisien dans le processus de renforcement des capacités des parties prenantes pour favoriser l'émergence d'instruments de tarification du carbone et appuyer le renforcement de la politique d'atténuation et de décarbonation de l'économie Tunisienne. Ce projet soutenu par le PMR, comprend des activités structurées de manière intégrée, cohérente et complémentaire appuyant ainsi à la compréhension et la mise en place du concept de la tarification du carbone. Ces activités ont été développées dans un esprit de concertation et d'appropriation nationale, basé sur :

- Un ciblage des secteurs à fort potentiel de contribution à l'atteinte des objectifs de la NDC et l'adéquation avec les stratégies et priorités sectorielles bas-carbone notamment la stratégie énergétique 2030 ;

<sup>1</sup>Note : L'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie est le partenaire de réalisation du projet et est le point focal du PMR en Tunisie.

- L'appui aux instruments financiers existants qui sont appelés à jouer un rôle déterminant dans le développement de la tarification du carbone particulièrement le Fonds de Transition Energétique ;
- La conception d'instruments variés, adaptés aux secteurs ciblés et se prêtant aux spécificités du contexte Tunisien (taxe carbone, paiements axés sur les résultats, etc.) ;
- Le soutien transversal aux instruments de tarification du carbone identifiés (mise à jour des scénarios d'atténuation et évaluation des impacts, système MRV, renforcement des capacités, ...)
- La mobilisation des ressources nécessaires pour la réalisation de l'ensemble des activités prévues sur une durée de deux ans.

**Effet et produits attendus du Plan Stratégique global du PNUD 2018-2021 :**

**Outcome 2:** Accelerate structural transformations for sustainable development

**2.5.1** Solutions developed, financed and applied at scale for energy efficiency and transformation to clean energy and zero-carbon development, for poverty eradication and structural transformation

**Effet et produit attendus du programme pays 2015-2020 :**

**Effet UNDAF 4:** D'ici 2019, les acteurs régionaux gèrent d'une manière efficiente et exploitent d'une manière optimale, durable et inclusive les ressources régionales.

**Produit CPD 4.3.** Des stratégies pour un développement à bas carbone, sur la base d'une meilleure efficacité énergétique, sont soutenues aux niveaux national et local.

**Produit CPAP 4.3.1.** Le potentiel de maîtrise de l'énergie est géré de manière efficace et efficiente au niveau régional et les collectivités locales contribuent pleinement au processus de transition énergétique pour un développement durable à bas carbone à travers un dialogue permanent.

**Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre<sup>2</sup>:G1**

<b>Total des ressources nécessaires :</b>	US\$ 3,100,000	
<b>Total des ressources allouées :</b>	<b>TRAC du PNUD :</b>	NA
	<b>Donateur (IBIRD)</b>	3,100,000
	<b>Contribution en cash du Gouvernement</b>	0
	<b>Apports en nature du Gouvernement :</b>	US\$400,000

Approuvé par (signatures):

Partenaire de réalisation :  
**Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie**

Date :

Signature



Delivery partner :

**Programme des Nations Unies pour le développement**

ALISSAR CHAKER  


Date :

Signature

---

## I. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

### Contexte économique et social

Suite à la révolution du 17 décembre 2010 - 14 janvier 2011, la Tunisie s'est engagée dans une mutation politique fondamentale, la menant sur la voie de la démocratie et du renforcement de la gouvernance.

Sur le plan économique et social, le pays reste confronté à des défis majeurs liés au recul des secteurs productifs clés de l'économie. Ainsi, le secteur des services qui détient la plus forte contribution au PIB subit les aléas du contexte international et régional, qui impactent les principales activités de services, et plus particulièrement le tourisme. L'industrie, accusée, elle aussi, un repli induit par un contexte économique défavorable, et l'agriculture reste toujours sensible au changement climatique.

Ainsi, huit ans après la révolution, l'économie tunisienne connaît toujours des difficultés qui pèsent encore sur la croissance économique du pays, laquelle a atteint 2,5% en 2018. La faiblesse du rythme de la croissance économique alliée à la poursuite de la baisse des activités minières, manufacturières et touristiques, malgré sa relance depuis 2018, l'amplification du chômage, l'augmentation du déficit de la balance commerciale, le glissement continu de la monnaie nationale et l'augmentation de l'endettement public représentent les principaux indicateurs traduisant cette situation.

### Changement climatique

Depuis l'avènement de la CCNUCC en 1992, la Tunisie a toujours eu les préoccupations climatiques en point de mire. Elle a été, notamment aux premiers rangs lorsqu'il s'agissait d'engagements par rapport au processus international en lien avec le climat (Protocole de Kyoto, Accord de Paris, etc.), et s'est systématiquement acquittée de ses engagements, vis-à-vis de la COP, via la publication et la soumission des progrès réalisés dans sa lutte contre le changement du climat.

L'évaluation de la vulnérabilité de la Tunisie face au changement climatique a fait l'objet de nombreuses études qui ont démontré qu'elle en subissait déjà les impacts. Cela se manifeste notamment par l'augmentation des températures moyennes, la réduction des précipitations et l'élévation du niveau de la mer. Sur le long terme le changement climatique pourrait engendrer des impacts néfastes non seulement sur les écosystèmes, la santé et l'économie, mais pourrait aussi avoir d'importantes répercussions sociales surtout pour les populations les plus vulnérables, dont les revenus sont fortement dépendants des activités agricoles et de l'exploitation des ressources naturelles.

Bien que faisant partie des pays faiblement émetteurs, la Tunisie voit ses émissions de gaz à effet de serre s'accroître à mesure que son économie se développe. Sur la période 1994-2012, les émissions nationales brutes sont passées de 29 MtéCO<sub>2</sub> à 46,6 MtéCO<sub>2</sub>, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,7%.

Par source d'émission, l'énergie est le secteur le plus émetteur avec 58% des émissions totales, suivie par l'AFAT 24%, les procédés industriels 12% et les déchets 6%. Par type de GES, le CO<sub>2</sub> domine les émissions avec 78%, suivi par le CH<sub>4</sub> 15%.

### Contexte énergétique

Le bouquet énergétique de la Tunisie est marqué par une forte dépendance à l'égard des énergies fossiles, notamment le gaz naturel et les produits pétroliers, qui représentent 98% de la consommation d'énergie primaire. La production d'électricité est aussi dominée par l'utilisation du gaz naturel qui représente 99% de la consommation des combustibles pour la génération d'électricité.

La baisse de la production combinée à l'augmentation de la demande a entraîné l'apparition du déficit énergétique dès le début des années 2000, et a forcé le pays à importer des quantités croissantes d'énergie, conduisant à l'envolée de la dépendance énergétique dès 2010.

Entre 2010 et 2018, la consommation d'énergie primaire a augmenté de 15,1%, passant de 8,3 Mtep à 9,55 Mtep, tandis que les ressources en hydrocarbures ont diminué de 34,5%, passant de 7,1 Mtep en 2010 à

4,65Mtep en 2018. Pour soutenir la demande intérieure, le pays a été forcé d'importer des quantités croissantes d'énergie. Ainsi, alors qu'elle n'importait que 15% de ses besoins énergétiques en 2010 (1,27 Mtep), la Tunisie a dû importer 51% de sa demande d'énergie primaire en 2018 (4,9Mtep).

La forte dépendance à l'égard des importations d'énergie conventionnelle augmente la vulnérabilité de l'économie tunisienne à la volatilité des prix internationaux de l'énergie. Ainsi, le déficit de la balance énergétique a atteint 30% du déficit de la balance commerciale.

En outre, les subventions énergétiques représentent encore un lourd fardeau pour les finances publiques ce qui affaiblit les capacités de l'Etat à soutenir la croissance économique. Le système de subvention en Tunisie visait à assurer un accès équitable aux nécessités de base. Ces subventions sont appliquées à la fois dans les secteurs des hydrocarbures et de l'électricité, dans le but d'alléger les dépenses d'énergie pour les consommateurs par rapport aux prix internationaux réels.

Par ailleurs, la question de la suppression des systèmes de subvention à l'énergie se heurte à de multiples préoccupations économiques et sociales, en lien avec la fragilité des secteurs économiques, d'une part, et aux équilibres sociaux, d'autre part.

#### Politiques et programmes

Pour faire face aux défis sociaux, économiques, énergétiques et environnementaux, la Tunisie a mis en place les politiques et programmes suivants :

- Un engagement fort vis-à-vis **de la mise en œuvre de l'agenda 2030 et ses objectifs de développement durable** dont l'ODD 7. Un processus d'accélération et d'intégration des ODD a démarré en 2018 avec un accent particulier sur quelques ODD prioritaires dont l'ODD 7 sur l'énergie propre. Ce processus contribue à la préparation du rapport national volontaire de la Tunisie à soumettre lors de la réunion politique de haut niveau sur l'agenda 2030 prévue en Septembre 2019. Ce travail de fond servira également à renforcer les réformes en vue d'une planification intégrée valorisant la transition énergétique comme moteur de croissance économique tout en ne laissant personne de côté.
- Un **objectif ambitieux dans le cadre de sa NDC** de réduire l'intensité carbone de son économie de 41% en 2030 par rapport à 2010.
- Une **nouvelle constitution** en Janvier 2014 l'article 13 traite des ressources naturelles et son article 45 stipule que l'État doit garantir le droit à un environnement sain et équilibré et contribuer à la protection du climat. Il incombe à l'État de fournir les moyens nécessaires à l'élimination de la pollution de l'environnement.
- Un **plan de développement 2016-2020** qui s'articule autour de cinq axes de réformes ambitieuses, dont le plus pertinent met en avant l'économie verte comme pilier du développement durable. Cet axe s'appuie lui-même sur cinq objectifs stratégiques et opérationnels, dont au moins deux ont un rapport direct avec l'atténuation des GES et la promotion des énergies renouvelables :
  - Maitrise de la consommation d'énergie, en augmentant la part des énergies renouvelables dans le mix électrique de 3% à 12% en 2020, et en réduisant l'intensité énergétique de 3% annuellement.
  - Protection de l'environnement et du milieu naturel en atteignant un taux de valorisation des déchets de 50% à l'horizon 2020.
- Un **programme de redressement économique et social** sur la période 2017-2022 qui repose sur le renforcement de la stabilité sociale, les réformes structurelles et la reprise des activités des secteurs stratégiques à l'instar du phosphate, de l'industrie manufacturière et du tourisme. Il s'agit de renverser les tendances et redonner confiance aux investisseurs nationaux et étrangers ainsi

qu'aux bailleurs de fonds et organismes financiers. Sur les cinq prochaines années, la croissance économique devrait remonter progressivement pour atteindre 4,1% en 2020 et 4,3% en 2022.

- Une **politique volontariste de maîtrise de l'énergie** adoptée depuis le milieu des années 1980, axée particulièrement sur la maîtrise de la demande d'énergie. Cette politique menée sous le leadership de l'ANME a été renforcée progressivement par :
  - La mise en place des dispositifs réglementaires à l'instar de la loi sur la maîtrise de l'énergie en 2005 et la loi promulguée en 2015 sur l'utilisation des énergies renouvelables pour la production d'électricité ;
  - La création du Fonds National de Maîtrise de l'énergie en 2005 qui a été restructuré et transformé en 2013 en fonds de transition énergétique, puis renforcée par le décret 2017-983 en juillet 2017 qui a diversifié les modalités d'intervention du FTE ;
  - Le lancement de programmes spécifiques de maîtrise de l'énergie notamment le programme triennal 2005-2007, le programme quadriennal 2008-2011 et le plan d'action 2017-2020 ;
  - Le lancement de deux nouveaux plans d'accélération d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables sur la période 2018-2030.
- Une **stratégie Energie 2030** adoptée en Novembre 2016 qui vise deux objectifs ambitieux :
  - L'amélioration de l'efficacité énergétique, via une meilleure maîtrise de la demande d'énergie, avec un objectif de réduire la demande d'énergie primaire de 30% en 2030 par rapport au scénario tendanciel.
  - Un recours substantiel aux énergies renouvelables, visant la diversification du mix énergétique pour la production d'électricité avec un objectif d'atteindre une part de 30% provenant des énergies renouvelables dans la production d'électricité à l'horizon 2030. Pour mettre en œuvre cet objectif ambitieux, l'État a mis en place **le Plan Solaire Tunisien (PST)** qui devrait permettre de disposer d'une capacité installée renouvelable d'environ 3800 MW en 2030, par rapport à une capacité d'environ 280 MW actuellement.

---

## II. STRATEGIE

Face aux préoccupations liées à la croissance des émissions de gaz à effet de serre, l'amplification de la dépendance énergétique et périls sur les finances publiques, les difficultés de supprimer les distorsions des prix tout en garantissant l'accès aux services modernes d'énergie, sur une base supportable économiquement et socialement, il sera nécessaire d'apporter à la politique publique des instruments novateurs et efficaces.

La tarification du carbone représente pour la Tunisie un levier important pour renforcer sa politique de transition énergétique et d'atténuation des émissions de GES. La mise en place des instruments de tarification du carbone devrait appuyer la Tunisie dans la mise en œuvre de l'accord de Paris notamment au niveau de la révision à la hausse des objectifs de la NDC et la formulation de la stratégie bas carbone (SNBC) dans le secteur de l'énergie.

La Tunisie compte mobiliser l'ensemble des outils et instruments de politique publique d'atténuation permettant la mise en œuvre de saNDC. Les instruments de tarification carbone ont été clairement mentionnés dans le document de la NDC tunisienne, comme un des outils clés pour susciter et canaliser les investissements vers la transition bas-carbone en vue d'atteindre les objectifs fixés par la NDC.

L'introduction du concept de tarification carbone sera un excellent outil de politique publique de soutien au développement durable, et accompagnera de manière adéquate les changements de paradigmes attendus.

Un prix sur les émissions de carbone peut soutenir une politique d'atténuation climatique dans les secteurs clés de l'économie tunisienne, en promouvant l'adoption de nouveaux modes de consommation ainsi que des technologies à faibles émissions. En même temps, l'instrument adopté (ex. taxe carbone, système de paiement axé sur les résultats) sera susceptible de faire apparaître un signal-prix à même de corriger les distorsions-prix en répercutant progressivement le vrai coût des dommages climatiques engendrés par l'utilisation des combustibles fossiles.

Par ailleurs, l'introduction d'une taxe carbone, génèrera des ressources additionnelles pour le budget de l'Etat, et facilitera l'accès à des soutiens financiers internationaux. Ces ressources pourront notamment être utilisées dans le cadre de programmes atténuant la précarité énergétique en facilitant l'accès aux services énergétiques modernes (ex. énergies renouvelables, lampes à LED, etc.).

Les instruments basés sur les résultats, qui pourront justement s'alimenter à travers les nouvelles ressources provenant ou engendrées par la taxe carbone, assureront, quant à eux, sur le moyen terme, la prise en charge des surcoûts liés aux technologies bas-carbone, permettant ainsi, de soutenir les secteurs et les groupes sociaux fragiles.

En outre, l'ensemble des activités proposées dans le cadre de la participation de la Tunisie au Partenariat pour la Préparation au Marché s'appuiera sur une analyse précise des impacts de la mise en œuvre des instruments de tarification carbone. Ainsi, les instruments seront mis en place dans les meilleures conditions, en ciblant les secteurs et groupes sociaux les plus appropriés selon le contexte et les conditions tunisiennes.

De plus, l'introduction des instruments pressentis s'appuiera sur un programme intensif de renforcement des capacités des différents agents impliqués dans la mise-en-œuvre des instruments de tarifications, garantissant ainsi le meilleur encadrement possible à la mise en œuvre de ces instruments.

Le PMR constitue une opportunité précieuse pour la Tunisie, pour lancer les actions favorisant un environnement propice à la mise en œuvre des instruments de tarification carbone, et pour renforcer les capacités des acteurs tunisiens à intégrer de tels instruments dans la panoplie des politiques d'atténuation. Toutes ces actions à prévoir sur la période 2019-2020, seront, dans le cadre d'une vision à long terme, le prélude à des applications grandeur nature et à la généralisation des instruments pour la période post-2020.

Le choix de l'approche de sélection des secteurs a été fait en concertation avec les principaux acteurs sectoriels. Dans ce cadre, un atelier de concertation a été organisé le 13 juillet 2017 dont l'objectif principal était de définir l'approche de choix des secteurs prioritaires qui devraient faire partie de la proposition au PMR pour le développement, à titre pilote, des instruments de tarification du carbone. Les discussions ont permis d'arrêter une méthodologie pour le choix de ces secteurs, basée sur une approche d'évaluation multicritères.

Ainsi, les secteurs retenus pour des applications d'instruments ciblés de tarification carbone seraient en priorité l'énergie (Fonds de Transition Énergétique), le secteur électrique et le secteur cimentier.

Il est à souligner, qu'en plus de ces trois « secteurs » spécifiques, l'ensemble des consommateurs sectoriels de l'énergie (le transport, l'industrie, le résidentiel, le tertiaire et l'agriculture) seront aussi touchés, et de manière transverse, en amont ; par une taxation carbone, et en aval via le recours aux appuis du Fonds de Transition Énergétique qui recueillera les revenus de cette taxation. Les détails des articulations entre les différents instruments suggérés seront présentés dans les sections qui suivront.

Par ailleurs, les autres secteurs (ex. Agriculture, déchets, etc.) pourraient bien évidemment bénéficier de certaines activités transversales (Renforcement de capacités, Communication, etc.).

La mise en œuvre de la présente proposition permettra de contribuer significativement à la levée des différentes barrières constatées à l'application.

Ainsi, pour la taxation carbone via le Fonds de transition Energétique, il s'agit notamment des barrières suivantes :

- Les subventions actuelles à l'énergie conventionnelle ;
- Le caractère social de certains produits énergétiques comme le GPL, le gasoil et l'électricité pour certaines couches de la population ;
- Les impacts socio-économiques de la taxation de l'énergie ;
- Le statut actuel du FTE et la nécessité d'accélérer sa réforme ;

Pour les instruments de tarification carbone dans le secteur électrique, il s'agit notamment des contraintes suivantes :

- La subvention aux prix de l'électricité conventionnelle
- L'absence de régulateur électrique
- Les obstacles à la mobilisation des financements pour les énergies renouvelables

Pour le secteur cimentier, il s'agit en particulier des obstacles d'ordre réglementaire, institutionnel, financier et de capacités techniques et organisationnelles.

Le diagramme suivant représente la théorie de changement du projet et met en évidence les chaînes de causalité entre les actions proposées et leurs résultats escomptés dans le cadre des défis énoncés dans cette section :

Appui à la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone

Le pays met en place un environnement propice pour l'émergence de la tarification carbone

Le pays renforce son ambition et sa transparence pour un meilleur accès à la finance climat fv

Le pays renforce son plaidoyer pour l'appropriation de la tarification carbone et la facilitation de la mise en œuvre de la NDC

Les acteurs économiques sont informés et sensibilisés sur les retombées de la levée des obstacles à la tarification carbone

Les instruments de tarification carbone sont développés

L'ambition en matière d'atténuation est renforcée

Le système de suivi et d'évaluation des instruments de tarification est amélioré

Les capacités des acteurs économiques sont renforcées en matière de tarification carbone

La transition bas carbone est promue

Manque de ressources et de mécanismes financiers pour la politique d'atténuation

Les finances publiques subissent annuellement des pressions croissantes du fait des subventions énergétiques

Objectifs sectoriels d'atténuation établis dans la NDC non actualisés

Faibles connaissances sur les enjeux des CC/GES, la finance climat, et leurs implications futures pour le secteur financier

Absence d'un MRV national

Forte dépendance énergétique

Engagement limité des acteurs sur la politique climatique

Contexte	Inputs	Résultats	Impacts
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Tunisie a une forte dépendance énergétique</li> <li>- La Tunisie s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique avec sa contribution nationale désignée, dans le cadre de l'Accord de Paris ;</li> <li>- La Tunisie manque de ressources et de mécanismes financiers pour sa politique d'atténuation</li> <li>- Au nom de la cohésion sociale, les finances publiques subissent annuellement des pressions croissantes du fait des subventions énergétiques,</li> <li>- Les objectifs sectoriels d'atténuation établis dans la NDC pourraient se révéler dépassés, du fait d'un contexte économique mouvant, et des récentes initiatives se rapportant au renouvelable et à l'efficacité énergétique</li> <li>- Le suivi des impacts de la politique d'atténuation des GES n'est pas au point</li> <li>- Le secteur financier tunisien a de faibles connaissances sur les enjeux de l'atténuation des GES, sur le fonctionnement de la finance climat, et sur leurs implications futures pour le secteur financier</li> <li>- L'engagement des acteurs sur la politique climatique reste encore limité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation des impacts socio-économiques de la tarification carbone et contribution de la tarification carbone au financement de la transition énergétique.</li> <li>- Analyse des impacts sociaux et économiques de la levée des subventions énergétiques</li> <li>- Mise à jour des objectifs d'atténuation dans les secteurs énergétique et électrique</li> <li>- Conception et simulation d'un système de tarification du carbone dans les secteurs électrique et cimentier,</li> <li>- Activités d'amélioration et d'élaboration de systèmes de MRV des émissions de GES dans les secteurs de l'énergie et de l'électricité</li> <li>- Activités de renforcement des capacités sur la finance climat pour le secteur financier</li> <li>- Programme de communication et d'engagement des parties-prenantes dans la politique climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure connaissance des effets et de la contribution de la tarification carbone à la transition énergétique</li> <li>- Système de paiements axés sur les résultats soutenant le développement de l'électricité renouvelable</li> <li>- Un système de taxation carbone mis en place, en vue de soutenir la politique d'atténuation des GES</li> <li>- Proposition des options politiques et économiques et de compensation les plus appropriées pour la levée de subventions énergétiques</li> <li>- Objectifs d'atténuation sectoriels mis à jour, et ajustés de façon à actualiser les objectifs de la NDC et fixer les objectifs de la stratégie nationale bas carbone</li> <li>- Système de tarification carbone mis en place dans le secteur cimentier</li> <li>- Banque de données ENER-Info améliorée</li> <li>- Systèmes de suivi (MRV) améliorés et opérationnalisés pour les secteurs prioritaires</li> <li>- Le secteur financier est habilité à soutenir la transition énergétique, via des modalités d'intervention favorisant l'atténuation des GES</li> <li>- Les acteurs énergétiques sont plus engagés dans la transition bas-carbone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la facture énergétique de la Tunisie</li> <li>- Réduction de la dépendance énergétique de la Tunisie vis-à-vis de l'extérieur</li> <li>- Réduction des émissions de GES et mise en conformité par rapport aux objectifs de la NDC tunisienne et de la transition bas carbone</li> <li>- Réduction de la sensibilité du budget de l'État par rapport aux subventions de l'énergie</li> <li>- Le secteur financier mobilise les ressources nécessaires pour soutenir la transition énergétique</li> </ul>

### III. RESULTATS ET PARTENARIATS

#### 1) Résultats escomptés

Les activités proposées ont pour but le double défi d'assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique pour la Tunisie dans un cadre de transition énergétique accélérée, toujours en promouvant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'impact de cette intervention sera donc mesurable dans les dimensions des indicateurs énergétiques pertinentes, à savoir :

- Le taux de couverture des importations d'énergie primaire ;
- L'intensité énergétique de l'économie tunisienne,

En même temps que dans le cadre de la Contribution Nationale de la Tunisie, la Tunisie s'engagera dans les prochains cycles de soumission à des objectifs de réduction encore plus ambitieux que la CN actuelle.

Les résultats escomptés se traduisent comme suit :

#### **Effet 1 : Le pays met en place un environnement propice pour l'émergence de la tarification carbone**

Afin d'accélérer la transition énergétique, mettre en œuvre l'accord de Paris et favoriser la mise en place d'une politique publique de tarification carbone, il est primordial de lever les obstacles et mettre en place les conditions favorables au développement des instruments de tarification carbone. Au niveau des réformes structurelles du secteur de l'énergie, la levée des subventions énergétiques représente une condition incontournable pour encourager l'émergence de la tarification carbone.

**Produit 1.1:** les acteurs économiques (étatiques et non étatiques) sont informés et sensibilisés sur les retombées de la levée des obstacles à la tarification carbone

Dans l'étape préliminaire d'élaboration du Document de Projet (première phase de préparation du MRP), une des options politiques/enjeux identifiés fut celui de la promotion de la levée des subventions énergétiques. Le niveau et ampleur des subventions énergétiques ont déjà fait le sujet de différentes publications et recommandations aux autorités tunisiennes de la part, entre autres, de la Banque Mondiale.

#### **Activité 1.1.1 : Impact de la levée des subventions sur l'économie Tunisienne**

<b>Titre</b>	L'objectif est d'évaluer les impacts socio-économiques de la suppression des subventions énergétiques, en vue de préparer les conditions de mise en place d'instruments de tarification du carbone, notamment la fiscalité carbone.
<b>Détail de l'activité</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Analyse des expériences internationales</li><li>2. Analyse de l'évolution des subventions énergétiques en Tunisie sur la période 2010-2018</li><li>3. Développement et transfert d'un modèle d'équilibre général permettant d'évaluer les impacts directs et indirects des réformes des subventions énergétiques sur les principaux agrégats socio-économiques.</li><li>4. Elaboration des scénarios des réformes des subventions énergétiques.</li><li>5. Evaluer les impacts directs et indirects de chaque scénario sur la période 2019-2030.</li><li>6. Proposition d'une feuille de route pour la réforme des subventions énergétiques en Tunisie.</li></ol>
<b>Durée</b>	18 mois
<b>Budget prévu (USD)</b>	225 000\$

### **Activité 1.1.2 : Impacts de la tarification du carbone sur le développement socio-économique de la Tunisie**

La prise de décisions en matière de tarification carbone devra prendre en compte l'impact différentiel sur les différentes couches sociales. La situation socio-économique de la Tunisie ne permet pas l'introduction d'instruments qui peuvent affecter le revenu des familles nécessiteuse, et les secteurs économiques fragiles. Cette introduction devra donc se faire avec une attention spéciale aux couches sociales vulnérables du point de vue de l'accès aux services modernes d'énergie, et aux secteurs fragiles.

<b>Titre</b>	L'objectif est d'évaluer les impacts socio-économiques de la mise en œuvre de la tarification du carbone et d'identifier les instruments les plus appropriés par secteur en tenant compte des priorités nationales
<b>Détail de l'activité</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Analyse des expériences internationales.</li><li>2. Choix des secteurs prioritaires pour la Tunisie.</li><li>3. Choix des instruments de tarification du carbone pour la Tunisie.</li><li>4. Evaluation des impacts de la tarification carbone sur le développement socio-économique de la Tunisie.</li><li>5. Elaboration d'une feuille de route pour le développement des instruments de tarification carbone dans les secteurs économiques prioritaires en Tunisie.</li><li>6. Renforcement des capacités.</li></ol>
<b>Durée</b>	13 mois
<b>Budget prévu (USD)</b>	150 000\$

### **Produit 1.2 : Les instruments de tarification carbone sont développés**

Compte tenu du contexte national et international relatif à la transition énergétique et climatique, la réalité économique de la Tunisie implique la nécessité de développer des instruments, qu'ils soient basés sur les primes aux projets d'ER ou qu'ils soient basés sur des pénalités ou la levée de subventions (du point de vue économique, le même effet) aux activités ou sources émettrices de GES. La finance carbone peut y jouer un rôle déterminant, mais ce rôle doit être bien étudié et exploré dans une phase exploratoire.

### **Activité 1.2.1 : Introduction d'une taxe carbone sur les produits énergétiques pour alimenter les ressources du Fonds de Transition Énergétique**

Cette activité vise à explorer les éléments de l'adoption d'une taxe carbone sur la consommation de combustibles fossiles. La feuille de route présentée ci-dessous traitera de la liste des éléments essentiels pour la conception de cet instrument.

En mettant en œuvre cette activité, le PMR contribuera à augmenter de manière significative les ressources financières du FTE et renforcera ainsi ses capacités à soutenir la transition vers les objectifs NDC.

Définition de la taxe carbone : une taxe carbone basée sur la teneur en carbone des carburants est généralement destinée à donner des signaux de prix aux consommateurs pour les inciter à utiliser moins d'énergie émettrice de GES ; à condition bien sûr qu'il existe des alternatives énergétiques dans le pays. Une telle taxe devrait, en principe, être suffisamment élevée pour avoir un impact réel.

Il est suggéré d'établir une taxe carbone plutôt qu'une simple taxe énergétique, mais l'objectif de cette taxe à court terme ne sera pas de guider de manière significative les choix des consommateurs. Le contexte économique et social actuel ne favorise pas du tout l'introduction d'une taxe carbone élevée comme outil d'orientation des choix des consommateurs. L'introduction du principe et de la pratique de la taxation du carbone permettrait cependant d'augmenter ultérieurement la taxation du carbone qui tendrait progressivement à refléter le coût social des activités (dans ce cas, la consommation d'énergie) taxé.

La taxation du carbone apparaîtrait, en principe, en deux étapes :

i) L'utilisation de la taxe sur le carbone contribuera aux ressources du Fonds de transition énergétique. Ces ressources supplémentaires seront utilisées pour soutenir en général la conservation de l'énergie, et plus particulièrement les deux autres instruments envisagés (Activités 8 et 9).

ii) Dans le cadre d'une vision à long terme, et d'autre part (post-2020), cette taxe pourrait être généralisée en vue d'orienter les consommateurs vers une énergie sans carbone.

Entre-temps, l'apprentissage que la PMR permettra de faire pour l'acceptabilité sociale de cette taxe, son niveau, ses impacts et les ressources générées permettra de mieux l'ajuster pour renforcer son efficacité à soutenir les objectifs de la politique d'atténuation des GES.

Ainsi, pour chaque type de carburant, un facteur d'émission spécifique sera estimé, en fonction précisément de ses émissions de CO<sub>2</sub>. Pour permettre la participation de tous les sous-secteurs clés de l'énergie, la nouvelle taxe couvrirait également le secteur de l'électricité via une taxe sur la teneur en CO<sub>2</sub> des kWh produits.

Détermination du taux / de la base d'imposition : Afin de déterminer le taux d'imposition approprié pour l'ETP, sans que l'économie tunisienne ne soit affectée, une modélisation macroéconomique est nécessaire. En plus de mieux déterminer les taux et la base d'imposition les plus appropriés, une telle modélisation serait importante pour évaluer les impacts énergétiques, économiques, sectoriels et sociaux de la mise en œuvre des différents taux d'imposition possibles, ainsi que le rythme d'augmentation de cette taxe.

Mesurer pour éviter les fuites de carbone : L'introduction d'une nouvelle taxe sur le carbone doit être soigneusement étudiée pour garantir l'acceptabilité sociale et la pertinence économique. En outre, le cadre fiscal national sera analysé, en particulier environnemental, afin de s'assurer que l'introduction de la taxe carbone n'entraîne pas de distorsions. De plus, les interactions possibles avec d'autres politiques ou instruments seront également analysées pour assurer la cohérence de cette taxe.

Déterminer l'utilisation des recettes : les recettes de la taxe sur le carbone contribueraient à l'ETP. Ces revenus peuvent être utilisés pour soutenir les actions d'économies d'énergie prévues par le fonds.

Cadre institutionnel : Les revenus de la taxe carbone seront injectés directement dans le FTE. Ce processus sera réalisé par les autorités compétentes dans le cadre fiscal tunisien actuel.

Système MRV : Le système MRV de la taxe carbone sera divisé en deux sous-systèmes :

- MRV sur la consommation de carburant : les ventes de carburant seront surveillées par le Département des Hydrocarbures et ONE (dans le cadre de la préparation des Bilans Énergétiques annuels). Les recettes seront enregistrées aux deux niveaux des ministères des Finances et de l'Énergie.
- MRV sur les kWh produits : La STEG, la principale entreprise de services publics, surveillera et communiquera son électricité détaillée de production et facturée comme elle le fait déjà, ainsi que les taxes qui seront perçues pour la taxe carbone qui aura été répercutée sur les consommateurs.

Assurer la conformité : En tant qu'élément fiscal, cette taxe sur le carbone sera couverte par le cadre et la réglementation fiscale en vigueur.

Examen des politiques : Dans les dispositions réglementaires qui accompagneront cette taxe, il pourrait être envisagé de réviser le taux d'imposition à la fin d'une période déterminée.

Titre	Introduire une taxe carbone sur les produits énergétiques pour alimenter les ressources du Fonds de Transition Énergétique
Détail de l'activité	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Revue des expériences internationales ;</li> <li>2. Analyse de la politique de tarification de l'énergie et de l'évolution de la structure des prix de l'énergie en Tunisie sur la période 2000-2018</li> <li>3. Évaluation des principaux résultats du FTE depuis 2005 et analyse des impacts sur le secteur de l'énergie (consommation d'énergie, intensité énergétique,...) et les aspects socio-économiques (emplois, facture énergétique, balance commerciale, ...)</li> <li>4. Mise à jour du dimensionnement du FTE en fonction des nouveaux plans d'accélération des plans d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables sur la période 2019-2030 (ressources et utilisation)</li> </ol>

	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Calcul de la taxe carbone par produit énergétique et évaluation des recettes du FTE engendrées par la taxe carbone;</li> <li>6. Elaboration de deux scénarios de fiscalité énergétique différenciés sur la prise en considération de l'introduction de la taxe carbone pour alimenter les ressources du FTE (avec taxe carbone et sans taxe carbone ) et évaluation des impacts sur la consommation d'énergie et des émissions de GES.</li> <li>7. Utilisation du modèle d'équilibre général pour évaluer l'impact de la taxe carbone et des nouvelles ressources du FTE sur les agrégats socio-économiques.</li> <li>8. Développement d'un outil simple de simulation permettant de mesurer les impacts du FTE sur les indicateurs clés énergétiques et économiques;</li> <li>9. Analyse de sensibilité : Elaboration d'un scénario intégré qui regroupe à la fois les réformes des subventions énergétique et l'introduction d'une taxe carbone dans le FTE et évaluation de leurs impacts sur l'économie Tunisienne</li> <li>10. Proposition d'une feuille de route</li> </ol>
<b>Durée</b>	18 mois
<b>Budget prévu (USD)</b>	225 000 \$

**Activité 1.2.2 :Le développement des instruments de tarification carbone dans le secteur électrique en Tunisie**

Cette proposition vise à analyser les éléments de l'adoption d'un instrument de tarification visant à réduire les émissions dans le secteur de l'électricité en fournissant un financement complémentaire pour les projets d'énergie renouvelable.

En mettant en œuvre cette activité, le PMR contribuera à concevoir et à préparer un programme d'incitation basé sur le carbone pour l'accélération de la mise en œuvre des projets d'énergie renouvelable, qui constitue l'une des principales sources d'atténuation des objectifs du NDC tunisien.

**Description générale du MBI<sup>2</sup> et admissibilité à la participation :** L'instrument de tarification proposé visera à soutenir les réductions d'émissions résultant des projets d'énergie renouvelable. Cet instrument consiste en un paiement ex post pour les réductions d'émissions basées sur des calculs de production thermique déplacée. Puisque les énergies renouvelables sont considérées comme neutres en carbone, les réductions d'émissions par kWh peuvent être estimées à partir du facteur d'émission du réseau. Ce complément monétaire permettra également d'accroître la participation du secteur privé en améliorant la rentabilité des projets d'énergie renouvelable. Ainsi, l'investissement privé serait soutenu par une telle prime pour la mise en œuvre du Plan solaire tunisien (PST), une activité prioritaire pour la transition énergétique. Cet instrument serait donc ajouté à la panoplie de mécanismes de financement que le PST proposerait.

Les ressources de l'ETP réformé provenant de la taxe sur le carbone seraient utilisées en fournissant aux producteurs d'énergie renouvelable un soutien supplémentaire pour chaque tonne de CO<sub>2</sub> évitée.

En outre, l'apprentissage réalisé grâce à ces activités peut fournir des informations techniques et une capacité pertinente aux acteurs tunisiens dans le domaine des énergies renouvelables pour un accès futur aux mécanismes internationaux prévus à l'article 6 de l'Accord de Paris.

La confirmation du choix de l'instrument présenté ci-dessus reste dépendante des études à réaliser durant la mise en œuvre du projet.

<sup>2</sup>MBI : MarketBased Instrument

*Secteurs et gaz couverts Activités couvertes* : Le système pourrait soutenir les projets concernés par la production d'électricité à partir de sources renouvelables, qu'il s'agisse d'énergie solaire, éolienne ou d'autres sources renouvelables (ex: biomasse, déchets, etc.).

*Définition du scénario de référence* : Le facteur d'émission actuel du réseau ainsi que son évolution future seront estimés.

*Quantification des réductions d'émissions* : Le système MRV proposé pour le système électrique soutiendra la surveillance des émissions évitables, afin d'assurer la crédibilité du système de financement axé sur les résultats.

*Cadre réglementaire* : la réforme de la réglementation actuelle concernant la production d'électricité renouvelable et la mise en place d'un régulateur indépendant sont des conditions essentielles à la mise en œuvre de ce système.

*Cadre institutionnel* : L'ANME gèrera les ressources de l'instrument proposé en utilisant son organisation, ses services, ses installations et son personnel. En outre, des liens entre les ministères, en particulier avec le ministère des Finances, sont importants pour que toutes les parties prenantes concernées puissent participer au processus.

<b>Titre</b>		<i>Développement des instruments de tarification carbone dans le secteur électrique en Tunisie</i>
<b>Détail de l'activité</b>		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Expériences internationales en matière de tarification carbone dans le secteur électrique.</li> <li>2. Conception et développement des instruments de tarification du carbone basés sur les résultats dans le secteur électrique Tunisien.</li> <li>3. Elaboration d'un portefeuille de projets pour l'utilisation des instruments de tarification carbone dans le secteur électrique.</li> </ol>
<b>Durée</b>		12mois
<b>Budget prévu (USD)</b>		150 000 \$

**Activité 1.2.3 : Développement d'un système de tarification carbone dans le secteur cimentier en Tunisie**

L'action consisterait à mettre en place un système de tarification basé sur les résultats en termes d'atténuation des émissions de GES.

*Secteurs et gaz couverts Activités couvertes* : L'instrument serait axé sur les mesures identifiées dans le cadre ciment NAMA, à savoir : efficacité énergétique, énergie renouvelable, actions « Ciment-Blending » (réduction de l'utilisation de la production de clinker minéral, réduction du ratio clinker / ciment) et co-processing« (utilisation de carburants alternatifs).

*Définition de cas de référence* : Il y a actuellement plusieurs études en cours de finalisation qui peuvent soutenir l'élaboration de lignes de base et de repères. Néanmoins, il serait fondamental d'affiner (i) les hypothèses (par exemple, le dosage thermique basé sur les données 2016-2017, le ratio clinker / ciment, le scénario du facteur d'émission du secteur électrique), (ii) la méthodologie de modélisation, (iii) cohérence globale des scénarios et ; (iv) les tendances futures envisagées.

*Quantification des réductions d'émissions* : définition d'un système MRV : Un système MRV a déjà été conçu dans le cadre du projet NAMA Ciment et s'appuiera sur un système d'information en ligne. L'utilisation du système MRV existant serait l'élément principal de l'exercice à mener.

*Estimation de l'impact GES du MBI et présentation du plan préliminaire pour réaliser les réductions d'émissions* : Plusieurs études sont actuellement réalisées et un petit nombre en cours de finalisation peut soutenir le développement de scénarios d'émissions dans le contexte du secteur du ciment tunisien. Bien que le potentiel d'atténuation ait été estimé précédemment, il sera nécessaire de mettre à jour les hypothèses / estimations (y compris les coûts de réductions mentionnées dans les audits CO2 existants) et de valider la méthodologie de modélisation et la pertinence globale des scénarios et tendances futures envisagés.

*Cadre réglementaire* : La définition de la législation appropriée ne sera pas nécessaire dans une première phase puisque celle-ci consistera principalement en un exercice volontaire non imposé par la loi. Si l'exercice s'avère concluant, l'élaboration des textes législatifs sera nécessaire.

*Cadre institutionnel* : En tant que coordinateur du ciment NAMA, l'ANME serait responsable de la gestion de l'instrument proposé en utilisant son organisation, ses services, ses installations et son personnel. La structure de gouvernance comprendrait, entre autres, un comité de suivi des instruments, un secrétariat basé à l'ANME et l'unité de gestion à créer dans le cadre du PMR. En outre, les liens entre les ministères seraient bénéfiques pour toutes les parties prenantes concernées.

Titre	Développement d'un système de tarification carbone dans le secteur cimentier en Tunisie
<b>Détail de l'activité</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyse des expériences internationales.</li> <li>2. Fixation d'un objectif d'atténuation de long terme dans le secteur du ciment.</li> <li>3. Evaluation des impacts de la transition bas carbone.</li> <li>4. Développement de l'instrument de tarification du carbone.</li> <li>5. Feuille de route pour l'opérationnalisation de l'instrument.               <ul style="list-style-type: none"> <li>- La gouvernance de l'instrument.</li> <li>- Les mesures d'ordre réglementaire, institutionnel et financier</li> <li>- La mise à niveau du système MRV de façon à ce qu'il soit adapté aux besoins de l'instrument</li> <li>- Le renforcement des capacités des acteurs.</li> <li>- Le planning de mise en œuvre.</li> </ul> </li> </ol>
<b>Durée</b>	13 mois
<b>Budget prévu (USD)</b>	100 000 \$

### **Effet 2 : Le pays renforce son ambition et sa transparence pour un meilleur accès à la finance climat**

Pour respecter les exigences de l'accord de Paris en termes de réduction des émissions de GES, deux conditions sont nécessaires :

- La révision à la hausse de l'ambition des NDCs et la fixation d'un objectif ambitieux de la SNBC
- La mise en place d'un système de transparence permettant le suivi et l'évaluation des efforts accomplis en termes de réduction des émissions de GES

Dans ce contexte pour assurer un meilleur accès à la finance climat et exploiter les ressources financières provenant de la tarification carbone (notamment l'article 6 de l'accord de Paris), la Tunisie est appelée à mettre à jour les objectifs énergétiques et climatiques annoncés dans sa NDC et définir une vision ambitieuse dans sa stratégie nationale bas carbone de long terme. Par ailleurs, la mise en place d'un système de transparence pour mesurer les efforts accomplis en termes d'atténuation représente un atout indéniable pour attirer les financements vers les projets bas carbone.

#### ***Produit 2.1: l'ambition en matière d'atténuation est renforcée***

Dans le cadre de la contribution nationale à l'Accord de Paris (la « NDC »), la Tunisie devra atteindre des réductions assez significatives de l'intensité carbone dans les secteurs prioritaires. Une des conditions favorisant l'introduction des instruments sur la tarification carbone est la mise-en-place d'objectifs spécifiques pour le secteur énergétique et en particulier le secteur électrique. Cette mise-en-place correspond à une étape dans l'opérationnalisation de la NDC qui est indispensable pour l'introduction de la tarification carbone surtout dans le cas des instruments à base quantitative (tels que les systèmes d'échange de quotas d'émission).

Mettre en place des objectifs quantifiés d'émission (plafonds d'émission ou index d'intensité carbone) devra être le sujet d'une consultation élargie avec les différentes parties impliquées.

Le résultat de cette activité sera donc l'acceptation par les différentes parties sectorielles impliquées d'un objectif quantifié pour les émissions de gaz à effet de serre à la fois pour la mise à jour de la NDC à l'horizon 2030 et la formulation d'une stratégie nationale bas carbone (SNBC) à l'horizon 2050.

**Activité 2.1.1 :** *Evaluation des impacts d'un objectif ambitieux de production d'électricité renouvelable dans le secteur électrique en Tunisie sur le développement socio-économique*

Titre	Evaluation des impacts d'un objectif ambitieux de production d'électricité renouvelable dans le secteur électrique en Tunisie sur le développement socio-économique
<b>Détail de l'activité</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyse des expériences internationales</li> <li>2. Analyse de l'évolution du contexte national du secteur électrique.</li> <li>3. Projection du système électrique à l'horizon 2050 (projection de la demande d'électricité, projection de la production d'électricité).</li> <li>4. Evaluation des impacts d'un objectif ambitieux de production d'électricité renouvelable sur le développement socio-économique de la Tunisie (impacts énergétiques, impacts sur les émissions de GES, impacts macroéconomiques)</li> <li>5. Elaboration d'une feuille de route pour atteindre un objectif ambitieux de production d'électricité renouvelable en Tunisie.</li> </ol>
<b>Durée</b>	12 mois
<b>Budget prévu (USD)</b>	150 000 \$

**Activité 2.1.2 :** *Simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie en Tunisie à l'horizon 2050*

Titre	Simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie en Tunisie à l'horizon 2050
<b>Détail de l'activité</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Vérification et mise en cohérence des scénarios énergétiques.</li> <li>2. Développement et acquisition d'un modèle technico-économique.</li> <li>3. Simulation des émissions de GES.</li> <li>4. Développement d'un outil spécifique de simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie.</li> <li>5. Accompagnement de l'ANME pour se positionner dans le domaine de la modélisation de la tarification carbone.</li> <li>6. Renforcement des capacités.</li> </ol>
<b>Durée</b>	12 mois
<b>Budget prévu (USD)</b>	250 000 \$

**Produit 2.2:** *le système de suivi et d'évaluation des instruments de tarification est amélioré*

La formation des acteurs du secteur doit être complétée avec l'élaboration de systèmes d'information qui permettront de mettre en exergue l'efficacité des interventions proposées sur les émissions de GES. Il s'agit de mettre l'accent sur les inventaires sectoriels d'émissions de GES, encadrées par les lignes directrices du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Changement Climatique (GIEC), l'élaboration de systèmes adaptés au cadre national de politiques et mesures sur le changement climatique.

Toute émission en Tunisie devrait faire l'objet d'un système de suivi/surveillance dans le cadre du suivi de sa politique d'atténuation et de conformité avec la NDC. Le projet NAMA Plan Solaire Tunisien financé par le FEM et géré par le PNUD et l'ANME a déjà travaillé sur la conception générale du système MRV pour le secteur de l'électricité. Le système MRV du PST sera géré par une unité de gestion de projet (UGP) du PST qui devrait être placée au sein de l'ANME.

Les émissions évitées seront calculées à partir de la surveillance de la production d'électricité et des émissions spécifiques du secteur de l'électricité. Ainsi, sur une base annuelle, l'UGP du PST reçoit les informations suivantes (mais sans s'y limiter) :

Régime de production d'électricité renouvelable	Informations fournies	Responsabilité
Auto-production de RE	Électricité autoproduite et autoconsommée Électricité produite par des auto producteurs et vendue à la STEG	Auto-producteurs STEG
Production de centrales électriques STEG	L'électricité produite par les centrales STEG	STEG
Production indépendante	Électricité générée par les IPP	STEG DGE IPPs
Pour tous les régimes	Émissions spécifiques du système électrique	STEG DGE

L'UGP du PST compile les données suivies dans des rapports sur une base de référence à déterminer (semestrielle, annuelle) pour informer les parties prenantes de la réduction des émissions.

Avec le soutien d'experts externes, l'UGP mettra en œuvre des procédures de contrôle et d'assurance qualité (AQ / CQ). Elle vérifiera donc la cohérence et la fiabilité des données fournies par les principales parties prenantes, présentées ci-De plus, des vérifications par des tiers peuvent être envisagées.

Afin d'avoir un vrai système de MRV pour le secteur de l'électricité, un effort supplémentaire devrait être fait pour rendre ce système opérationnel. De plus, il sera nécessaire d'affiner le système pour qu'il s'étende au niveau de chacune des centrales existantes.

**Activité 2.2.1 :** *Mise en place d'un cadre de transparence renforcée de la comptabilisation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie*

Titre		Mise en place d'un cadre de transparence renforcée de la comptabilisation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie
Détail de l'activité		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagnement de l'ANME dans l'élaboration de l'inventaire des émissions de GES dans le secteur de l'énergie sur la période 2010-2019 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités.</li> <li>- Processus de collecte de données.</li> <li>- Calcul des émissions de GES.</li> </ul> </li> <li>2. Calcul des indicateurs d'impacts : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs d'analyse de l'évolution des émissions.</li> <li>- Indicateurs de suivi des Objectifs du Développement Durable (ODD).</li> <li>- Indicateurs de suivi de la politique de tarification carbone.</li> </ul> </li> <li>3. Rapportage sur la comptabilisation des émissions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'une synthèse sur l'évolution des émissions dans le secteur de l'énergie sur la période 2010-2019.</li> </ul> </li> </ol>

	- Elaboration d'une brochure sur les chiffres clés « maîtrise de l'énergie et climat en Tunisie » pour l'année 2019.
<b>Durée</b>	9mois
<b>Budgetprévu (USD)</b>	100 000 \$

**Activité 2.2.2 : Mise en place d'un système MRV pour le secteur électrique**

<b>Titre</b>		Mise en place d'un système MRV dans le secteur électrique
<b>Détail de l'activité</b>		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développement d'une méthodologie spécifique pour le suivi et l'évaluation des émissions de GES évitées dans le secteur électrique.</li> <li>2. Mise en place d'un système MRV dans le secteur électrique (MRV des émissions, MRV de l'atténuation, MRV du soutien).</li> <li>3. Elaboration des indicateurs d'impacts (indicateurs énergétiques, indicateurs de GES, indicateurs économiques, indicateurs sociaux).</li> <li>4. Opérationnalisation du système MRV dans le secteur électrique.</li> <li>5. Renforcement des capacités.</li> </ol>
<b>Durée</b>		10 mois
<b>Budget prévu (USD)</b>		150 000 \$

**Effet.3 : Le pays renforce son plaidoyer pour l'appropriation de la tarification carbone et la facilitation de la mise en œuvre de la NDC**

Le renforcement des capacités, la concertation, l'implication des parties prenantes dans la réalisation des activités et la communication sur les résultats du projet sont considérés comme des composantes fondamentales pour la réussite du développement de la tarification carbone en Tunisie.

**Produit 3.1: les capacités des acteurs économiques étatiques et non étatiques sont renforcées en matière de tarification carbone**

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet, un accent sera mis sur le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes. Ainsi un programme de renforcement des capacités au profit des acteurs sectoriels sur le thème de la tarification carbone sera conçu et mis en œuvre. Il concernera entre autres les thématiques suivantes :

- Cadre institutionnel, organisationnel et réglementaire à mettre en œuvre pour l'appui de la mise en place de mécanismes de tarification du carbone ;
- Réalisation des objectifs de la NDC, priorisation des objectifs quantitatifs sectoriels, et la mise en place de dispositions pour le suivi des réalisations ;
- Développement de scénarios de référence et évaluation du potentiel d'atténuation des GES ;
- Evaluation des coûts de mise en œuvre des politiques d'atténuation (coût d'investissement, calculs de rentabilité, différentes approches de calcul, coûts moyens par tonne de CO2 évitée et courbes de coûts, etc.) ;

- Fonctionnement des instruments de tarification du carbone, règles et outils de conformité et les modalités de mise en œuvre ;
- Procédures d'application et de fonctionnement des dispositions de l'article 6 de l'Accord de Paris : et sur les procédures de fonctionnement de ces mécanismes et leur lien avec les articles 4, 9 et 13.

**Activité 3.1.1 : Accompagnement du projet dans la mise en œuvre du programme de renforcement de capacités**

<b>Titre</b>		Renforcement des capacités acteurs Tunisiens sur les instruments de tarification du carbone
<b>Détail de l'activité</b>	<b>de</b>	<p>1.Elaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un programme de renforcement des capacités en lien avec les objectifs du projet et proposition des thèmes prioritaires ayant trait à la tarification du carbone</li> <li>- Organisation d'une session de formation sur les thèmes ayant un lien avec la tarification du carbone.</li> <li>- Organisation d'une session de formation et accompagnement de la Tunisie dans le positionnement sur l'article 6 de l'accord de Paris.</li> <li>- Organisation de deux visites d'échange afin de profiter des expériences internationales réussies dans le domaine de la tarification du carbone.</li> </ul> <p>2. Appui au suivi des activités prioritaires du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le processus de conception et de développement des instruments de tarification du carbone.</li> <li>- Le positionnement des banques Tunisiennes dans l'intégration de la finance carbone dans leurs stratégies de financement</li> </ul> <p>3. Identification des orientations stratégiques</p>
<b>Durée</b>		18 mois
<b>Budget prévu (USD)</b>		375 000 \$

**Activité 3.1.2 : Intégration de la finance climat dans les stratégies des institutions financières Tunisiennes**

Les institutions financières nationales, telles que les banques, SICAR, SICAV, CDC, ainsi que les fonds spécialisés (ex. FTE), joueront un rôle important dans la transition énergétique de la Tunisie, les engagements du pays en NDC et surtout dans la réalisation des activités envisagées dans ce projet. En conséquence, il est nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles au sein du secteur financier par rapport aux domaines du changement climatique et du développement durable en général.

En outre, la tendance actuelle des donateurs et des institutions financières au niveau international est de s'aligner sur une stratégie de financement fondée sur des investissements durables, responsables et ayant un impact. Cela crée la nécessité de doter le système financier tunisien de sa propre capacité à évaluer les projets ayant un fort impact sur l'environnement et la société pour assurer un développement durable.

Il est donc essentiel de doter le secteur financier d'une capacité interne forte et fiable pour identifier les projets et construire des portefeuilles pouvant être financés et ayant un impact réel sur le climat. Grâce à cette activité, le rôle de l'UGP sera également d'assurer l'introduction de la tarification du carbone indirecte ou « cachée » dans le processus de prise de décision en matière de financement. Ainsi, les

activités proposées permettront d'introduire dans l'évaluation des investissements les composantes investissement des impacts carbone et climat afin d'identifier les projets ou programmes à fort caractère transformationnel.

En plus de l'impact climatique de la promotion de ces questions auprès des opérateurs financiers, ces derniers auront également plus d'opportunités de refinancer leurs activités, et donc d'accéder à de nouveaux financements internationaux, d'entités internationales très sensibles aux problématiques climatiques ou spécialisées sur ces questions (par exemple, le Fonds vert pour le climat).

Il sera notamment possible de développer une approche multicritère sur laquelle s'appuieront les opérateurs financiers pour accompagner les projets de leurs clients. À titre d'exemple, les critères suivants pourraient être pris en compte pour guider l'évaluation des impacts climatiques :

- Critère et indicateur de développement durable : Identification et estimation des impacts sur le développement durable par la définition des dimensions s'y rapportant (Environnementale, Sociale, etc.), des critères environnementaux (ex.GES, qualité de l'air, etc.) et des indicateurs sociaux (ex. emploi, lutte contre la précarité énergétique) et technologiques.
- Changement transformationnel : Définitions d'indicateurs pour aider à identifier les processus de changement vers les technologies propres.

Titre		Intégration de la finance climat dans les stratégies des institutions financière Tunisiennes
Détail de l'activité		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyse des expériences internationales.</li> <li>2. Rencontres bilatérales.</li> <li>3. Diagnostic national.</li> <li>4. Approche pour l'évaluation des impacts climatiques des investissements.</li> <li>5. Démarche pour l'intégration progressive de la finance climat dans les portefeuilles de projets des institutions financières.</li> <li>6. Proposition d'une feuille de route.</li> <li>7. Elaboration d'un programme de Renforcement des Capacités.</li> <li>8. Mise en œuvre du programme de RC.</li> </ol>
Durée		10 mois
Budget prévu (USD)		150 000 \$

**Produit 3.2:** *La transition bas carbone est promue*

La tarification carbone étant une thématique relativement récente dans les pays en développement, la communication et la sensibilisation des acteurs sont retenues comme activités primordiales du projet.

**Activité 3.2.1 :** *Accompagnement du projet dans la mise en œuvre du plan de communication.*

La mise en œuvre du projet nécessite le recours à trois principales mesures d'accompagnement

- Un plan de communication ;
- La concertation et de renforcement de capacité pour l'ensemble des activités ;
- L'échange d'expérience avec des pays des rives nord et sud via les évènements internationaux ayant une relation avec la tarification carbone.

Titre	Accompagnement du projet dans la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités et du plan de communication.
-------	--

<b>Détail de l'activité</b>	<p>1. Elaboration et suivi d'un plan de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration d'un plan de communication sur l'émergence des instruments du carbone en Tunisie Participation aux événements du PMR</li> <li>- Organisation d'un sideevent à l'occasion de la tenue de la COP 25 et proposer les supports de communication à preparation pour cet évènement Visites d'études et échanges d'expériences.</li> <li>- Organisation d'un atelier de haut niveau sur la modélisation de la tarification du carbone.</li> </ul>
<b>Durée</b>	18 mois
<b>Budget prévu (USD)</b>	350 000 \$

#### **Effet 4 :le projet s'inscrit dans les procédures et les délais du donateur et celles du PNUD**

Compte tenu de la durée limitée à deux ans, et de l'importance des activités à lancer, l'exécution du programme d'activités proposé dans le MRP exigera la mise en place d'une Unité de Gestion de Projet (UGP) tout en s'appuyant sur un comité directeur (CoDi) et un comité technique (CT).

**Produit 4.1** – la mise en œuvre du projet est assurée d'une manière efficace et efficiente

**Activité 4.1.1** : Assurer la gestion, le suivi & évaluation du projet

<b>Titre</b>	<i>Assurer la gestion, le suivi &amp; évaluation du projet</i>	
<b>Détail de l'activité</b>	<p>1- Définition des termes de références de l'UGP et description des fiches de postes de ses membres ;</p> <p>2- Installation de l'UGP (recrutements, achat de matériel, etc.)</p> <p>3- Fonctionnement de l'UGP (location de locaux, formation du personnel, experts d'appui, organisation d'évènements, communication, etc.)</p> <p>4- Evaluation finale du projet</p>	
<b>Durée</b>	24 mois	
<b>Budget prévu (USD)</b>	502,778\$	

#### ***b. Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés***

La mise en œuvre du projet « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone en Tunisie », nécessitera une enveloppe financière s'élevant à 3,5millions US\$, répartie comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<i>Donateur</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Budget (US\$)</i>
International Bank for Reconstruction and Development (IBIRB)	Budget pour la mise en œuvre des activités	2,777,778
	General Management Services 8%	222,222
	Coût Direct du projet (DPC)	100,000
Gouvernement Tunisien	Contribution en nature	400,000
<b>Total</b>		<b>3,5 millions US\$</b>

Le tableau suivant présente la répartition du budget par activité, ainsi que les principaux intrants :

<i>Effet/Produits/Activités</i>	<i>Ressources financières</i>	<i>Engagement des partenaires</i>	<i>Ressources humaines prévues</i>	<i>Achats</i>
<b>Effet 1 :Le pays met en place un environnement propice pour l'émergence de la tarification carbone</b>				
<b>Produit 1.1:</b> les acteurs économiques (étatiques et non étatiques) sont informés et sensibilisés sur les retombées de la levée des obstacles à la tarification carbone				
Activité 1.1.1 : Impact de la levée des subventions sur l'économie Tunisienne	225 000\$	MIPME-ANME / UGP/PNUD / Ministère des Finances	Experts internationaux et nationaux Effort estimé : 225 H/J	Mobilisation d'expertise internationale et nationale Ateliers de concertation
Activité 1.1.2 : Impact de la tarification du carbone sur l'économie Tunisienne	150 000\$	MIPME-ANME / UGP/PNUD / Ministère des Finances/MDICI	Experts internationaux et nationaux Effort estimé :150 H/j	Mobilisation d'expertise internationale et nationale Ateliers de concertation
<b>Produit 1.2 :</b> les instruments de tarification carbone sont développés				
Activité 1.2.1 : introduction d'une taxe carbone pour alimenter le FTE	225 000\$	MIPME-ANME / UGP/PNUD / Ministère des Finances	Experts internationaux et nationaux Effort estimé : 225 H/J	Mobilisation d'expertise internationale et nationale Ateliers de concertation
Activité 1.2.2 : conception et développement d'un instrument de tarification carbone pour le secteur électrique	150 000\$	MIPME-ANME / UGP/PNUD / STEG- Renouvelables ; IPPs	Experts internationaux et nationaux Effort estimé :150H/J	Mobilisation d'expertise internationale et nationale Ateliers de concertation
Activité 1.2.3 : Conception d'un système de tarification carbone dans le secteur cimentier	100 000\$	MIPME-ANME / UGP/PNUD / CNPC	Experts internationaux et nationaux Effort estimé 100 H/J	Mobilisation d'expertise internationale et nationale Ateliers de concertation
<b>Effet 2 : Le pays renforce son ambition et sa transparence pour un meilleur accès à la finance climat</b>				
<b>Produit 2.1:</b> l'ambition en matière d'atténuation est renforcée				
Activité 2.1.1 : Evaluation des impacts d'un objectif ambitieux de production de l'électricité renouvelable sur le développement socio-économique.	150 000\$	MIPME-ANME / UGP/PNUD / STEG- Renouvelables ; IPPs	Experts internationaux et nationaux Effort estimé :150H/J	Mobilisation d'expertise internationale et nationale Ateliers de concertation

Activité 2.1.2 : Simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie à l'horizon 2050.	250 000\$	MIPME-ANME / UGP/PNUD / STEG- Renouvelables	Experts internationaux et nationaux Effort estimé :220H/J	Mobilisation d'expertise internationale et nationale Ateliers de concertation
<b>Produit 2.2:</b> le système de suivi et d'évaluation des instruments de tarification est amélioré				
Activité 2.2.1 : Mise en place d'un cadre de transparence renforcée de la comptabilisation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie.	100 000\$	MIPME-ANME / UGP/PNUD /ONE	Experts internationaux et nationaux Effort estimé :100H/J	Mobilisation d'expertise internationale et nationale Ateliers de concertation
Activité 2.2.2 : Mise en place d'un système MRV pour le secteur électrique	150 000\$	MIPME-ANME / UGP/PNUD	Experts internationaux et nationaux Effort estimé :100H/J	Mobilisation d'expertise internationale et nationale Ateliers de concertation
<b>Effet.3 : Le pays renforce son plaidoyer pour l'appropriation de la tarification carbone et la facilitation de la mise en œuvre de la NDC</b>				
<b>Produit 3.1:</b> les capacités des acteurs économiques étatiques et non étatiques sont renforcées en matière de tarification carbone				
Activité 3.1.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités pour appuyer la mise en œuvre des activités de la tarification carbone	375 000\$	ANME / UGP/PNUD	Experts internationaux et nationaux Effort estimé :200H/J	Mobilisation d'expertise internationale et nationale Ateliers de concertation
Activité 3.1.2 : Intégration de la finance climat dans les stratégies des institutions financières en Tunisie.	150 000\$	ANME / UGP/PNUD	Experts internationaux et nationaux Effort estimé :100H/J	Mobilisation d'expertise internationale et nationale Ateliers de concertation
<b>Produit 3.2:</b> La transition bas carbone est promue				
Activité 3.2.1 : Documentation des processus de concertation, Communication dans le cadre du processus de renforcement des capacités et de partage de connaissance	350 000\$	ANME / UGP/PNUD	Experts internationaux et nationaux Effort estimé :200H/J	Mobilisation d'expertise internationale et nationale Ateliers de concertation Produits de communication et connaissance
<b>Effet 4 : le projet s'inscrit dans les procédures et les délais du donateur et celles du PNUD</b>				

<b>Produit 4.1 – la mise en œuvre du projet est assurée d'une manière efficace et efficiente</b>				
Activité 4.1.1 : <i>Assurer la gestion, le suivi &amp; évaluation du projet</i>	502 778\$	PNUD/ANME	Expertise nationale pour les besoins de l'unité de gestion du projet	Mobilisation d'expertise nationale Achat d'équipements et installation de l'UGP

### **c. Partenariats**

La première phase de préparation du Marketreadinessproposal<sup>3</sup>a permis d'identifier les secteurs prioritaires et les acteurs clés concernés par la tarification du carbone. La réalisation du présent projet nécessite aussi l'implication des organismes concernés par la mise en œuvre de la NDC et la SNBC dans le secteur de l'énergie. Les secteurs prioritaires sont l'énergie, l'électricité, l'industrie du ciment. Le projet aura un partenariat étroit, sous le leadership de l'ANME, avec les acteurs actifs dans ces secteurs à savoir le Ministère de l'industrie et des PME, la STEG, l'IPP, etc.

Par ailleurs, le projet aura à collaborer de manière étroite avec les acteurs concernés par les réformes, la planification au développement et la budgétisation à savoir le Ministère de Développement, de l'investissement et de la coopération internationale, le Ministère des Finances, la Présidence du Gouvernement etc...ainsi que le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement en sa qualité de PF changement climatique pour le suivi de l'Accord de Paris.

Les autres acteurs clés sont notamment le secteur financier, le secteur privé (notamment les cimentiers, les développeur ER, etc...) et la société civile œuvrant dans le domaine de la transition énergétique

#### **Secteur électrique**

Le système électrique est le principal secteur émetteur dans la Tunisie qui joue un rôle particulièrement important dans le renforcement de la politique d'atténuation. Les résultats à escompter dans le cadre de ce projet sont la mobilisation des moyens pour atteindre des niveaux beaucoup plus importants d'intégration d'énergie renouvelable dans le réseau électrique, par le biais d'un mécanisme de prime basé sur la contribution des projets d'ER pour la réduction d'émissions de GES. L'engagement des différents acteurs sectoriels sera un facteur crucial pour l'obtention des résultats escomptés, en particulier :

- La STEGen tant que gestionnaire du réseau et les producteurs indépendants seront fortement impliqués. Le présent projet pourra fournir des ressources additionnelles conditionnées par l'évolution du marché international du carbone et la mise-en-place des mécanismes spécifiques dédiés à l'électricité renouvelable.
- L'ANME en tant qu'entité responsable de la politique d'ER d'efficacité énergétique.

#### **Secteur cimentier**

Ce secteur se trouve face à des défis économiques assez importants liés à la situation internationale de capacité excédentaire, la perte de marchés internationaux assez importants dans le contexte régional, et la nécessité de modernisation. La tarification du carbone représente une opportunité pour contribuer à relever ces défis et encourager les investissements dans les projets bas carbone.

L'intégration des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la réduction du taux du clinker dans la production du ciment et le recours aux énergies alternatives représentent les principales options d'atténuation qui peuvent bénéficier d'un système de tarification du carbone basé sur les résultats en termes de réduction des émissions de GES.

L'implication de la chambre syndicale et des premiers responsables des cimenteries Tunisiennes dans la conception du système de tarification est une condition nécessaire de l'émergence de la tarification carbone dans l'industrie du ciment en Tunisie.

#### **Secteur financier**

Le recours au secteur financier représente l'une des conditions de réussite de l'émergence des instruments de tarification du carbone pour appuyer la transition énergétique et la mise en œuvre de l'accord de Paris en Tunisie. L'appropriation et le niveau d'implication des institutions financières tunisiennes dans la finance climat sont relativement faibles par rapport à d'autres pays de la région.

---

<sup>3</sup>Il s'agit de la phase initiale de préparation du projet « Appui à la tarification du carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition carbone en Tunisie, dans le cadre du « Partnership for MarketReadiness – PMR »

L'association professionnelle des banques Tunisiennes, la Caisse de dépôts, la Banque centrale, le ministère des finances et les banques commerciales sont les principaux partenaires à impliquer dans la réalisation du présent projet. Le renforcement des capacités des acteurs financiers et la réalisation d'une étude sur l'intégration du climat dans les stratégies de financement sont les principales activités dédiées au secteur financier.

Par ailleurs, pour le pilotage stratégique du projet et le suivi de l'atteinte des résultats, un comité directeur (CoDi) sera mis en place (voir section VIII du document). Il sera composé principalement par des organismes déjà impliqués dans la phase de préparation du projet et élargi à d'autres organismes pertinents, en l'occurrence :

- L'ANME : C'est l'organisme national chargé de la mise en œuvre de la politique de maîtrise de l'énergie et d'atténuation dans le secteur de l'énergie. Elle est appelée à jouer un rôle déterminant dans la réalisation de l'ensemble des activités du projet notamment la conception et le développement des instruments de tarification : introduction d'une taxe carbone dans le FTE et systèmes de tarification basés sur les résultats dans les secteurs de l'électricité et du ciment. L'ANME est également le point focal PMR au niveau national ;
- Le PNUD : en sa qualité de delivery partner du PMR et aussi pour assurance qualité de la mise en œuvre.
- Le Ministère de l'industrie et des PME avec deux représentants : un représentant pour le dossier de l'industrie et un représentant pour le dossier énergie ;
- Présidence du gouvernement
- Le Ministère des Finances
- Le Ministère des Affaires Etrangères
- Le Ministère de l'Investissement du Développement et de la Coopération Internationale
- Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
- La STEG
- Représentants secteur privé et partenaires sociaux
- Représentants de la société civile et des associations professionnelles tel que l'Association Professionnelle des banques et des Etablissements Financiers (APBEF).

Les parties prenantes citées ci-dessus seront les principaux acteurs de développement des instruments de tarification carbone en Tunisie.

#### d. Risques et hypothèses

Hypothèses de travail		Impact sur le projet
Fort soutien politique à la politique climatique	Les cibles déjà établies par le gouvernement tunisien, assez ambitieuses, sont le moteur de toute action climatique	
Capacité d'identifier et engager les parties prenantes pour accompagner les activités à mener	Pour certains produits, notamment ceux concernant le renforcement de capacité (dans le cadre notamment du secteur financier) et le développement des instruments de tarification au niveau sectoriel (ciment et électricité), l'engagement des partenaires sectoriels est crucial pour la bonne exécution du projet.	
Soutien social à la décarbonisation et la transition énergétique équitable	La mise-en-place de certains instruments de tarification proposés, et même leur développement en phase d'études aura besoin d'une acceptation sociale des objectifs à atteindre. Un échec sur le plan social pourrait réduire fortement l'impact de la mise-en-place des instruments de tarification	
Un cadre international établi et stable avec des progrès du marché international du carbone	Le projet se base sur des progrès concernant le marché carbone, un échec au niveau des négociations internationales réduirait les possibilités d'exploitation de l'article 6 de l'accord de Paris	

Risque	Niveau	Mesure d'atténuation
<b>Risques politiques liés au contexte international</b>		
Les hypothèses de travail ne sont plus pertinentes à cause d'un contexte international différent	Faible. Pour la plupart des résultats escomptés du projet, il n'y aura pas d'impact avec les résultats des négociations internationales. Des impacts potentiels sont possibles avec le financement provenant de l'article 6 de l'accord de Paris	Suivi régulier des négociations internationales de la CCNUCC, en particulier l'article 6 de l'Accord de Paris et la mise en place des instruments de financement de la NDC
<b>Risques organisationnels</b>		
Manque de mobilisation effective et de coopération des parties prenantes pour fournir des données à l'équipe de projet ou pour approuver des livrables du projet	Moyen	L'impact peut être réduit par une démarche participative, organisation des ateliers de mobilisation/plaidoyer, événements dédiés à la tarification carbone et à la communication
Conflits entre les parties prenantes en ce qui concerne les rôles dans le projet	Faible	L'implication des acteurs et la concertation devraient réduire ce risque

Risque	Niveau	Mesure d'atténuation
Manque de volonté politique pour soutenir le projet	Moyen. Le niveau de volonté politique pourra dépendre du soutien international au projet, ainsi que du niveau d'implication sociale des changements politiques et économiques préconisés	La Tunisie s'est engagée volontairement dans une politique de transition énergétique et d'atténuation des émissions de GES. La réalisation du présent projet représente une opportunité pour appuyer la transition énergétique et le développement bas carbone. Le présent projet devrait favoriser la prise en considération de la dimension sociale dans les stratégies énergétiques et climatiques.
Manque de capacité locale pour le développement des mesures d'introduction de la tarification carbone préconisée dans le projet	Moyen. Il y a déjà un noyau de capacité dans l'administration publique, sur lequel on pourra bâtir et élargir la base de soutien de cette approche.	Réalisation d'études avec le concours d'experts renommés. Réalisation d'activités visant des secteurs-clés (le financier). Ateliers de renforcement des capacités Des échanges se feront avec le PMR et les pays en participant au PMR, sur les expériences et bonnes pratiques de tarification carbone Le PMR lui-même fournira plusieurs types d'assistance permettant de faciliter la mise en place d'instruments de tarification carbone
Début tardif du projet	Moyen.	Mobilisation précoce du PNUD et de l'ANME dans l'élaboration des termes de référence de certaines activités prioritaires, en particulier les activités relatives à la taxe carbone et à la levée des subventions
<b>Risques politiques et institutionnelles</b>		
Changement institutionnel au niveau des décideurs dû aux élections législatives et présidentielles	Elevé	Le projet s'appuiera sur le comité directeur et le comité technique qui assurera l'appropriation nationale, même en période de transition électorale et poste élection en attendant le nouveau gouvernement.

### e. Implication des parties prenantes

Les parties prenantes clés ayant participé à la préparation du projet continueront à être impliquées dans sa mise en œuvre. Ces partenaires sont mentionnés dans la sous-section « Partenariat ».

Les parties prenantes seront les principaux acteurs de développement du MBI en Tunisie à l'avenir. Ils continueront à jouer un rôle important dans la mise en œuvre du projet afin de garantir leur appropriation des résultats. Ces partenaires ont été impliqués dans l'élaboration de la proposition, notamment dans le choix des secteurs et activités à cibler par des instruments de tarification.

On peut notamment citer les secteurs de l'électricité, du ciment, le secteur des finances, et même les secteurs de l'agriculture, forêt et déchets qui participeront aux activités de renforcement des capacités et autres activités de modélisation et de développement des lignes de base et scénarios d'atténuation.

En ce qui concerne d'autres groupes socio-économiques susceptibles d'être un partenaire potentiel du projet en plus d'être des bénéficiaires indirects, leur identification découlera des résultats des études d'impacts (ex. impacts de la levée des subventions, impacts des instruments de tarification carbone, etc.). Il faudra donc prendre en compte dans l'élaboration des études des analyses fines du point de vue social, pour rendre compatible la tarification carbone avec les enjeux sociaux de la Tunisie. Ceci signifie l'identification et l'implication de partenaires pertinents selon l'étude ou l'activité à conduire.

### f. Coopération Sud-Sud et triangulaire

Le projet bénéficiera certainement de la coopération Sud-Sud ou triangulaire, notamment dans le cadre du Partenariat pour la Préparation au Marché de Carbone de la Banque Mondiale (PMR), dans lequel ce projet fait partie. Il y aura la possibilité d'entamer des processus d'échanges et de discussion des résultats du projet avec différents pays du sud engagés dans le même processus d'élaboration de programmes et politiques visant la tarification carbone.

Les meilleures pratiques ainsi que les enseignements tirés seront identifiés, analysés et appliqués à ce projet. Le Partenariat pour la Préparation au Marché de Carbone comprend déjà dans son éventail d'activités, des activités de *benchmarking* et d'échanges d'expertise parmi les pays qui ont déjà une expérience mûre en matière d'instruments de tarification carbone ou sont en train de modéliser ou élaborer des nouveaux instruments.

### g. Gestion de connaissance

Au cours des différentes activités de ce projet, des produits de connaissance spécifiques seront élaborés et pourront servir de support à des pays qui ont par exemple des situations socio-économiques similaires à celle de la Tunisie. Voici la liste des produits les plus pertinents :

Effet/Produits/Activités	Produits de connaissance
<b>Effet 1 :</b> Le pays met en place un environnement propice pour l'émergence de la tarification carbone	
<b>Produit 1.1:</b> les acteurs économiques (étatiques et non étatiques) sont informés et sensibilisés sur les retombées de la levée des obstacles à la tarification carbone	
Activité 1.1.1 : Impact de la levée des subventions sur l'économie Tunisienne	Un résumé sur la démarche proposée pour mesurer les impacts de la levée des subventions énergétiques et de la tarification carbone sur l'économie Tunisienne.
Activité 1.1.2 : Impact de la tarification du carbone sur l'économie Tunisienne	
<b>Produit 1.2 :</b> les instruments de tarification carbone sont développés	

Activité 1.2.1 : introduction d'une taxe carbone pour alimenter le FTE	Un résumé sur la démarche proposée pour l'introduction d'une taxe carbone
Activité 1.2.2 : conception et développement d'un instrument de tarification carbone dans le secteur électrique	Un résumé sur l'approche de préparation d'un instrument de tarification carbone dans les secteurs électrique et cimentier
Activité 1.2.3 : Conception d'un système de tarification du carbone dans le secteur cimentier	
<b>Effet 2 : Le pays renforce son ambition et sa transparence pour un meilleur accès à la finance climat</b>	
<b>Produit 2.1:</b> l'ambition en matière d'atténuation est renforcée	
Activité 2.1.1 : Impacts d'un objectif ambitieux de production d'électricité renouvelable sur le développement socio-économique.	Un résumé sur la fixation des objectifs d'atténuation
Activité 2.1.2 : Simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie en Tunisie à l'horizon 2050.	
<b>Produit 2.2:</b> le système de suivi et d'évaluation des instruments de tarification est amélioré	
Activité 2.2.1 : Mise en place d'un cadre de transparence renforcée de la comptabilisation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie.	Un résumé sur le contenu de la Banque de données Enerinfo
Activité 2.2.2 : Mise en place d'un système MRV pour le secteur électrique	Un résumé sur le système MRV dans le secteur électrique
<b>Effet.3 : Le pays renforce son plaidoyer pour l'appropriation de la tarification carbone et la facilitation de la mise en œuvre de la NDC</b>	
<b>Produit 3.1:</b> les capacités des acteurs économiques étatiques et non étatiques sont renforcées en matière de tarification carbone	
Activité 3.1.1 : Renforcement des capacités du secteur financier	Un résumé sur l'intégration du climat dans les stratégies de financement des institutions financières
Activités 3.1.2 Renforcement des capacités sur la tarification du carbone	Publications diverses en soutien des activités prévues pour le renforcement de capacité des acteurs
<b>Produit 3.2:</b> La transition bas carbone est promue	
Activité 3.2.3 : Communication et concertation	Supports et outils de communication

#### **h. Durabilité et duplication**

La durabilité passera par la mise en place d'un environnement propice et l'adoption de réforme adaptée au contexte Tunisien. Le Projet compte apporter un appui à la partie tunisienne pour proposer et préparer les réformes afin de faciliter l'introduction des instruments carbonés favorable à l'accélération de la transition énergétique et à la mise en œuvre de la NDC.

Par ailleurs, les institutions financières nationales, telles que les banques, SICAR, SICAV, la CDC, ainsi que les fonds spécialisés (ex. FTE), seront appelées à jouer un rôle important dans la transition énergétique de la Tunisie, la mise en œuvre de la NDC et surtout dans la concrétisation des activités envisagées dans le présent projet et leur durabilité. De ce fait, il existe une nécessité de renforcer les capacités des institutions au sein du secteur financier en lien avec les domaines clés du projet.

Par ailleurs, la tendance existante de bailleurs de Fonds et institutions financières au niveau international est de s'aligner sur une stratégie de financement se basant sur les investissements durables, responsables et à impacts. Ceci crée la nécessité de doter le système financier tunisien d'une capacité propre en matière d'évaluation de projets avec un fort impact sur l'environnement et social pour assurer le développement durable.

Il est donc impératif de doter le secteur financier d'une capacité interne solide et fiable, lui permettant d'identifier les projets et de préparer des portefeuilles de projets, susceptibles d'être financés, et qui auraient un véritable impact climatique. Ainsi, les activités proposées permettront d'introduire dans l'évaluation de l'investissement les composantes carbone et les impacts climatiques afin d'identifier les projets ou programmes avec un fort caractère transformationnel.

Le renforcement des capacités est une des activités les plus fondamentales pour une mise en place réussie des instruments de tarification carbone. Plusieurs activités de renforcement des capacités, en lien avec l'ensemble du programme proposé pour projet, sont proposées, et plus particulièrement :

1. **Cadre institutionnel** : concertation et formation sur le cadre institutionnel et organisationnel à mettre en place, en appui à l'établissement de mécanismes de tarification carbone
2. **Cadre réglementaire** : concertation et formation sur les dispositions réglementaires à mettre en place, en appui à l'établissement de mécanismes de tarification carbone
3. **Concrétisation des objectifs de la NDC** : Formation sur la priorisation d'objectifs quantitatifs sectoriels en lien avec la NDC, et sur l'établissement de dispositions de suivi des réalisations.
4. **Ligne de base et évaluation du potentiel d'atténuation** : Formation sur l'élaboration des lignes de base, des scénarios d'atténuation, et sur l'évaluation des potentiels d'atténuation des GES.
5. **Evaluation des coûts des politiques d'atténuation** : Formation sur l'évaluation des coûts de la mise en place d'une politique d'atténuation (coût d'investissement, calcul de rentabilité, différentes approches de calcul des coûts moyen de la tonne de CO2 évitée et évaluation de coûts, etc.)
6. **Modalités d'exécution des instruments de tarification du carbone** : Formation sur le fonctionnement des instruments de tarification carbone, et sur les règles et outils de mise conformité (compliance).
7. **Modalités d'opérationnalisation et de fonctionnement des dispositions de l'article 6 de l'Accord de Paris** : Formation sur les mécanismes prévus par l'article 6 de l'accord de Paris, et sur les modes opératoires et de fonctionnement de ces mécanismes.

---

#### IV. GESTION DU PROJET

##### *b) Coût-efficacité de la mise en œuvre du projet*

Les activités prévues dans le projet sont identifiées et élaborées de manière intégrée. Le PNUD en sa qualité de delivery partner, utilisera ses procédures pour leur mise en œuvre. Le choix de l'expertise et des ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet reposera sur le principe du « best value of money » où le rapport qualité prix sera promu afin de garantir un rapport coût efficacité élevé.

Cette approche maximisera l'utilisation efficace des ressources disponibles dans le cadre du projet tout en s'assurant que la qualité de la mise en œuvre soit garantie.

Afin d'atteindre les résultats escomptés, le projet s'appuiera sur une unité de gestion, qui s'assurera notamment de la gestion efficace des aspects opérationnels et budgétaires des activités programmées et qui fera en sorte d'établir une bonne coordination pour assurer leur exécution.

##### *c) Gestion du projet*

Conformément à l'accord signé entre la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement, le PNUD est le Delivery Partner du projet.

Ce projet sera mis en œuvre sous la modalité d'exécution directe (DIM<sup>4</sup>) en ligne avec la procédure et la réglementation applicable à cette modalité.

L'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (l'ANME), point focal du PMR au niveau national, assurera l'exécution du projet en étroite collaboration et en concertation avec le PNUD. Ces derniers, collaboreront et au besoin, avec toutes les entités gouvernementales et non gouvernementales, nationales et internationales (y compris les agences de développement du système onusien, les agences de développement bilatérale, etc...) pour la mise en œuvre du projet.

En concertation avec l'ANME, le PNUD assurera le recrutement des membres de l'unité de gestion du projet qui sera basée dans un local indépendant, répondant aux besoins de l'unité de gestion du projet et aux normes de sécurité et opérationnelles du PNUD. L'unité de gestion sera composée de deux pôles, un pôle technique sous la supervision de l'ANME et un pôle administratif et financier sous la supervision du PNUD.

La coordination du projet sera assurée par un/e coordinateur/rice technique qui sera recruté/e à cet effet. Il/elle bénéficiera de l'appui d'expertises suivantes :

- Un/e expert/e MRV
- Un/e expert/e sur les instruments de tarification du carbone
- Un/e assistant/e modélisation
- Un/e associé/e au projet
- Un/e chargé/e de suivi & reporting
- Un/e assistant/e logistique

L'unité de gestion du projet (UGP) fera appel à toute autre expertise d'appui nécessaire à l'accélération de la mise en œuvre du projet dans la limite du budget alloué.

L'UGP rendra compte au CoDi, à l'ANME et au PNUD. Les coûts afférents à la mise en place et au fonctionnement de l'UGP seront imputés sur le budget des activités du résultats 4 du projet.

Le draft des termes de référence de l'unité de gestion du projet est ci-joint en annexe du document du projet.

Le PNUD apportera un appui programmatique et opérationnel pour la bonne exécution du projet et assurera la qualité de sa mise en œuvre en ligne avec ses procédures en vigueur ainsi qu'avec le MRP approuvé par le « Partnership Assembly » du PMR. À cette fin, le PNUD mobilisera l'équipe compétente de son cluster Climat, Environnement, Energie et Réduction des Risques de Catastrophe (CERC), en l'occurrence la Team leader du cluster, l'associée au programme et la chargée de communication. En outre, le PNUD mobilisera son département opérationnel (Ressources Humaines, Achats et Finances) pour apporter l'appui nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Le PNUD Tunisie fera également appel à l'expertise interne de son siège et de son bureau régional des Etats Arabes basé à Amman pour apporter tout appui additionnel à l'assurance qualité en cas de besoin. En effet, le PNUD appuie trois pays à mettre en œuvre des projets dans le cadre du PMR qui sont l'Indonésie, le Pérou et la Tunisie.

L'appui des différents départements internes du PNUD Tunisie sera couvert par les coûts programmatiques directs (Direct Project Costing) tel que figurant sur l'accord de financement co-signé avec l'IBRD.

Le PNUD percevra un montant de 8% sur les fonds alloués par la Banque Mondiale au titre des frais de services généraux de gestion (GMS), conformément à sa politique de recouvrement des coûts et aux termes de l'accord signé entre le PNUD et l'IBRD.

---

<sup>4</sup>Direct implementation

A la clôture du projet et après finalisation de toutes ses activités, l'ensemble des équipements acquis dans le cadre du projet seront transférés à l'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (l'ANME), point focal du PMR au niveau national, et ce conformément aux procédures du PNUD.

V. CADRE DE RESULTATS

<p><b>Effet et produits attendus du Plan Stratégique global du PNUD 2018-2021 :</b></p>	<p><b>Outcome 2: Accelerate structural transformations for sustainable development</b></p> <p><b>2.5.1</b> Solutions developed, financed and applied at scale for energy efficiency and transformation to clean energy and zero-carbon development, for poverty eradication and structural transformation</p> <p><b>Indicateurs:</b></p> <p>Number of strengthened capacities for achieving energy transformation at scale:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Volume of investment leveraged from public and private sources through UNDP support for national programmes/initiatives</li> <li>Solutions applied at scale to accelerate transition to improved energy efficiency and clean energy</li> <li>Growth in installed base of power generation from clean and/or renewable energy sources</li> </ol> <p><b>Données de référence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2.5.1.a :</b> 2 plans d'accélération des programmes d'énergies renouvelables et efficacité énergétique 01 rapport sur l'atténuation des risques d'investissement dans les énergies renouvelables en Tunisie (2014 et 2018)</li> <li><b>2.5.1.b :</b> 1 plan d'accélération des programmes efficacité énergétique</li> <li><b>2.5.1.c :</b> Existence d'une Planification accélérée de 1800 MW sur la période 2020-2022</li> </ul> <p><b>Cibles :</b></p> <p>3<sup>5</sup></p>
<p><b>Effet et produit attendus du programme pays 2015-2020 :</b></p>	<p><b>Effet UNDAF 4 :</b> D'ici 2019, les acteurs régionaux gèrent d'une manière efficiente et exploitent d'une manière optimale, durable et inclusive les ressources régionales.</p>

<sup>5</sup>Les instruments de tarification carbone sont développés, l'ambition en matière d'atténuation est renforcée, le système de suivi et d'évaluation des instruments de tarification est amélioré

	<p><b>Produit CPD 4.3.</b> Des stratégies pour un développement à bas carbone, sur la base d'une meilleure efficacité énergétique, sont soutenues aux niveaux national et local.</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <p>4.3.1. #Stratégie de développement bas carbone ; Stratégie efficacité énergétique et énergie renouvelable 2014-2020 développée, Stratégie et portefeuille NAMA dans le secteur de l'énergie développés, Plan Solaire Tunisien adopté.</p> <p><b>Données de référence :</b></p> <p>4.3.1 Existence de scénarios socioéconomique et énergétique en préparation à la SNBC</p> <p><b>Cibles :</b></p> <p>4.3.1.1 Les objectifs d'atténuation du secteur de l'énergie en 2030 sont mis à jour</p> <p>4.3.1.2 L'objectif d'atténuation du secteur de l'électricité pour 2030 est mis à jour</p> <p><b>Produit CPAP 4.3.1.</b> Le potentiel de maîtrise de l'énergie est géré de manière efficace et efficiente au niveau régional et les collectivités locales contribuent pleinement au processus de transition énergétique pour un développement durable à bas carbone à travers un dialogue permanent.</p>															
<p><i>Effet/produits/activités</i></p>	<p><i>Indicateurs de produit</i></p>	<p><i>Source des données</i></p>	<p><i>Situation de référence</i></p> <table border="1"> <tr> <th>Valeur</th> <th>Année</th> </tr> <tr> <td></td> <td>2017</td> </tr> </table>		Valeur	Année		2017	<p><i>Cibles (par fréquence de recueil des données)</i></p> <table border="1"> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	2018	2019	2020				<p><i>Méthodes de recueil des données et risques y relatifs</i></p>
Valeur	Année															
	2017															
2018	2019	2020														
<p><b>Effet 1 :Le pays met en place un environnement propice pour l'émergence de la tarification carbone</b></p>																
<p><b>Produit 1.1:</b> les acteurs économiques (étatiques et non étatiques) sont informés et sensibilisés sur les retombées de la levée des obstacles à la tarification carbone</p>																
<p><b>Activité 1.1.1 :</b> Etude sur l'impact de la levée des subventions sur l'économie Tunisienne</p> <p><b>Activité 1.1.2 :</b> Organisations d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude sur l'impact de la levée</p>	<p>1.1.1 # de modèles d'équilibre général développés pour évaluer l'impact de la levée des subventions sur l'économie Tunisienne, y compris les femmes et les jeunes</p> <p>1.1.2 # de bénéficiaire du programme de</p>	<p>Ministère des finances</p> <p>Ministère de développement</p> <p>ANME, INS</p> <p>Ministère de l'industrie et des PME, STEG</p> <p>Ministère des</p>	<p>1.1.1 0</p> <p>1.1.2 0</p> <p>1.1.3 0</p> <p>1.1.4 0</p> <p>1.1.5 0</p>	<p>2017</p>	<p>-</p>	<p>1.1.1 0</p> <p>1.1.2 20</p> <p>1.1.3 2</p> <p>1.1.4 20</p> <p>1.1.5 30</p>	<p>Rapport d'études</p> <p>Notes conceptuelles</p> <p>Comptes rendus de réunions et ateliers de</p>									

des subventions sur l'économie Tunisienne	renforcement de capacité dans le cadre de l'étude sur l'impact de la levée des subventions sur l'économie Tunisienne	<i>affaires sociales</i>							concertation Support de formation et liste de participation
<b>Activité 1.1.3 :</b> Etude sur l'impact de la tarification du carbone sur l'économie Tunisienne	1.1.3 # de secteurs intégrés dans l'étude sur l'impact de la tarification du carbone sur l'économie Tunisienne								
<b>Activité 1.1.4 :</b> Organisations d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude sur l'impact de la tarification du carbone sur l'économie Tunisienne	1.1.4 # de bénéficiaire du programme de renforcement de capacité dans le cadre de l'étude sur l'impact de la tarification du carbone sur l'économie Tunisienne								
	1.1.5 # d'institutions (acteurs économiques étatiques et non étatiques) informés et sensibilisés sur les retombées de la levée des obstacles à la tarification								
<b>Produit 1.2 :</b> les instruments de tarification carbone sont développés									
<b>Activité 1.2.1 :</b> Etude sur l'introduction d'une taxe carbone pour alimenter le FTE	1.2.1 # de modèles macroéconomiques sensible au genre développés pour évaluer l'impact de l'introduction d'une taxe carbone pour alimenter le FTE	<i>Ministère des finances</i>	2017	-					Rapport d'études
<b>Activité 1.2.2 :</b> Organisation d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude sur l'introduction d'une taxe carbone pour alimenter le	1.2.2 # de bénéficiaire du programme de	<i>Ministère de développement ANME, INS</i> <i>Ministère de l'industrie et des PME, STEG</i>							Notes conceptuelles Comptes rendus de réunions et
					1.2.1 0	1.2.1 0	1.2.1 1	1.2.1 1	
					1.2.2 0	1.2.2 20	1.2.2 20	1.2.2 20	
					1.2.3 0	1.2.3 0	1.2.3 1	1.2.3 1	
					1.2.4 0	1.2.4 10	1.2.4 10	1.2.4 10	
					1.2.5 0	1.2.5 0	1.2.5 1	1.2.5 1	
					1.2.6 0	1.2.6 10	1.2.6 10	1.2.6 10	

<p>FTE</p> <p><b>Activité 1.2.3 :</b> Etude sur l'introduction d'un système de paiement basé sur les résultats en matière d'atténuation dans le secteur électrique</p> <p><b>Activité1.2.4 :</b> Organisation d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude sur l'introduction d'un système de paiement basé sur les résultats en matière d'atténuation dans le secteur électrique</p>	<p>renforcement de capacité dans le cadre de l'étude sur l'introduction d'une taxe carbone pour alimenter le FTE</p> <p>1.2.3 # d'étude sur l'introduction d'un système de paiement basé sur les résultats en matière d'atténuation dans le secteur électrique</p> <p>1.2.4 # de bénéficiaire du programme de renforcement de capacité dans le cadre de l'étude sur l'introduction d'un système de paiement basé sur les résultats en matière d'atténuation dans le secteur électrique</p>	<p><i>Ministère des affaires sociales</i></p>				<p>ateliers de concertation</p> <p>Support de formation et liste de participation</p>
<p><b>Activité 1.2.5 :</b> Etude sur l'expérimentation d'un instrument de tarification du carbone basé sur un accord volontaire dans le secteur cimentier</p>	<p># d'étude sur l'expérimentation d'un instrument de tarification du carbone basé sur le résultat dans le secteur cimentier</p> <p>1.2.5</p>					
<p><b>Activité1.2.6 :</b> Organisation d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude sur l'expérimentation d'un instrument de tarification du carbone basé sur un accord volontaire dans le secteur cimentier</p>	<p># de bénéficiaire du programme de renforcement de capacité dans le cadre de l'étude sur l'expérimentation d'un instrument de tarification du carbone basé sur le résultat dans le secteur cimentier</p> <p>1.2.6</p>					
<p><b>Effet 2 : Le pays renforce son ambition et sa transparence pour un meilleur accès à la finance climat</b></p>						



jour de l'objectif d'atténuation du secteur de l'énergie										
<b>Produit 2.2:</b> le système de suivi et d'évaluation des instruments de tarification est amélioré										
<b>Activité 2.2.1 :</b> Amélioration de la banque de données Ener-info et la mise en place d'un système MRV pour le secteur électrique	2.2.1	# de secteurs prioritaires intégrés dans la banque de données Ener-Info	ANME ONE STEG	2017	-	2.2.1 2.2.2 2.2.3 2.2.4	1 <sup>8</sup> 0 1 <sup>9</sup> 0	2 10 0 10	2 10 1 10	Rapport d'études  Système/outil informatique
<b>Activité 2.2.2 :</b> Organisations d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude sur l'amélioration de la banque de données Ener-info et la mise en place d'un système MRV pour le secteur électrique	2.2.2	# de bénéficiaires ayant bénéficiés du programme de renforcement de capacité dans le cadre de l'amélioration de la banque de données Ener-info	Ministère de développement Ministère des finances Gros consommateurs d'énergie Ministère de l'industrie et des PME Producteurs d'électricité ER							Notes conceptuelles  Comptes rendus de réunions et ateliers de concertation  Support de formation et liste de participation
<b>Activité 2.2.3 :</b> Etude pour la mise en place d'un système MRV pour le secteur électrique	2.2.3	# de systèmes de MRV développés pour le secteur électrique								
<b>Activité 2.2.4 :</b> Organisations d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude sur la mise en place d'un système MRV pour le secteur électrique	2.2.4	# de bénéficiaire du programme de renforcement de capacité dans le cadre de la mise en place d'un système MRV pour le secteur électrique								
<b>Effet.3 :</b> Le pays renforce son plaidoyer pour l'appropriation de la tarification carbone et la facilitation de la mise en œuvre de la NDC										

<sup>8</sup> Existence la banque de données Ener-Info

<sup>9</sup> Un système MRV pour le secteur électrique est initié dans le cadre de la NAMA PST

Produit 3.1: les capacités des acteurs économiques étatiques et non étatiques sont renforcés en matière de tarification carbone										
						2017		20	10	
	3.1.1	# d'institutions financières ayant bénéficié d'un programme de renforcement de capacité en matière de tarification carbone	ANME STEG Ministère de développement Ministère des finances	3.1.1.1 3.1.1.2 3.1.1.3 3.1.1.4 3.1.1.5	20	10	-	10	10	Comptes rendus de réunions et ateliers de concertation
<b>Activité 3.1.1:</b> Développement et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités pour appuyer la mise en œuvre dans le cadre du MRP	3.1.2	# de programme de renforcement de capacité développé dans le cadre de la mise en œuvre du MRP	Ministère de l'industrie et des PME	3.1.2.1 3.1.2.2 3.1.2.3 3.1.2.4 3.1.2.5	1	1		1	1	Notes conceptuelles
<b>Activité 3.1.2 :</b> Renforcement des capacités du secteur financier	3.1.3	# d'institutions ayant bénéficié du programme de renforcement de capacités en matière de tarification carbone	Secteur financier et bancaire	3.1.3.1 3.1.3.2 3.1.3.3 3.1.3.4 3.1.3.5	10	10		10	10	Support/module de formation et liste de participation/fiches pré-post test portant sur l'acquisition de compétences-connaissances
<b>Activité 3.1.3 :</b> Appui à la COP et aux conférences internationales	3.1.4	# de bénéficiaires ayant participé à des événements internationaux sur la tarification carbone, COP, organes subsidiaires, sideevent	Ministère des Affaires locales et de l'environnement	3.1.4.1 3.1.4.2 3.1.4.3 3.1.4.4 3.1.4.5	4	4		4	4	
	3.1.5	# de sideevent organisé sur la tarification carbone	Ministère de l'agriculture	3.1.5.1 3.1.5.2 3.1.5.3 3.1.5.4 3.1.5.5	0	0		1	1	
Produit 3.2: La transition bas carbone est promue										
	3.2.1	# de supports de communication sensible au genre développés pour documenter et	ANME/PNUD	3.2.1.1 3.2.1.2 3.2.1.3 3.2.1.4 3.2.1.5	0	1 <sup>10</sup>	2017	1	4	Témoignages sur le processus de
<b>Activité 3.2.1 :</b> Documentation, Communication dans le cadre										

<sup>10</sup> Synthèse du MRP édité et imprimé

du processus de renforcement des capacités et de partage de connaissance	partager l'expérience tunisienne en matière de tarification carbone et la mise en œuvre de la NDC							développement des instruments de tarification carbone ; Une animation 2D sur transition bas carbone ; 1 court métrage/documentaire sur la transition bas carbone ; 1 document de valorisation des résultats du projet
<b>Effet 4 : le projet s'inscrit dans les procédures et les délais du donateur et celles du PNUD</b>								
<b>Produit 4.1 – la mise en œuvre du projet est assurée d'une manière efficace et efficiente</b>								
<b>Activité 4.1.1 : Assurer la gestion et la mise en œuvre du projet, le suivi &amp; évaluation du projet</b>	4.1.1.1 # d'unité de gestion mise en place 4.1.1.2 # de réunion de comité directeur	0 ANME/PNUD 0	2017 2017 2017	-	4.1.1.1 : 1 4.1.1.2 : 2	4.1.1.1 : 1 4.1.1.2 : 3	Rapport de progrès (technique et financier) Processus de contractualisation PV des réunions du comité directeur	
<b>Activité 4.1.2 : Assurer le suivi &amp; l'évaluation du projet</b>	4.1.1.3 # évaluation finale	0 ANME/PNUD	2017	-	4.1.1.3 : 0	4.1.1.3 : 1	Rapport de l'évaluation finale	

## VI. SUIVI ET EVALUATION

### a. PLAN DE SUIVI

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires	Coût
<b>Suivre les progrès vers les résultats</b>	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du IRRF <sup>11</sup> afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des résultats.	Mensuelle	Intervention des organes de suivi du projet (UGP et CoDi en cas de besoin) la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	UGP /PNUD/ANME	Non applicable
<b>Suivre et gérer les risques</b>	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	L'Unité de gestion du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	UGP en collaboration avec PNUD/ANME	Non applicable
<b>Apprentissage</b>	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet dans l'optique de capitalisation et durabilité des résultats.	Semestrielle	L'unité de gestion du projet dégage les leçons appropriées (ex. appropriation par les acteurs, impacts des ateliers de renforcement des capacités, accueil des instruments proposés par les décideurs, etc.) et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	UGP en collaboration avec PNUD/ANME	Non applicable
<b>Assurance qualité du projet</b>	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD	Trimestrielle & annuelle	Le bureau du PNUD sur la base du rapport trimestriel et des		Non applicable

<sup>11</sup> IRRF : integrated results and resources framework du plan Stratégiques 2018-2021 du PNUD

	<p>pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.</p>		<p>documents nécessaires à fournir par l'UGP procédera à une revue trimestrielle avec l'UGP et l'ANME pour examiner les forces et les faiblesses du projet et apporter les corrections nécessaires. Un exercice annuel d'assurance qualité utilisant l'outil du PNUD en ligne sera effectué par le bureau du PNUD pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet quand c'est nécessaire. Cet exercice se basera sur la documentation à fournir par l'UGP.</p>	<p>PNUD avec UGP et ANME</p> <p>PNUD avec UGP</p>	
<p><b>Rapports du projet</b></p>	<p>Le reporting périodique sera préparé par l'unité de gestion du projet et partagé avec le PNUD, l'ANME et le comité directeur du projet.</p> <p>L'unité de gestion sera également appelée à préparer le reporting spécifique au donateur selon la demande et la périodicité convenu.</p>	<p>Reporting trimestriel et annuel</p> <p>Reporting spécifique au donateur</p>	<p>Un rapport d'avancement périodique selon le template du PNUD qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée. Un rapport spécifique au donateur sera préparé par l'UGP selon le template et la périodicité convenu</p>	<p>UGP en coordination avec le PNUD et l'ANME</p>	<p>Non applicable</p>

	<p>Le mécanisme de gouvernance du projet (comité directeur – CoDi- effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet.</p> <p>La revue des données et des orientations/recommandations issues de toutes les actions de suivi aidera le CoDi dans la prise de décisions quant aux mesures correctives nécessaires en cas de besoin.</p> <p>La dernière année du projet, le CoDi effectuera une dernière revue du projet.</p>	<p>Trimestrielle ou chaque fois que le CoDi se réunit</p>	<p>Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité de la mise en œuvre font l'objet d'un examen du comité directeur (CoDi) et sont utilisées pour prendre des mesures correctives en cas de besoin.</p> <p>Une dernière revue est prévue lors de la dernière année du projet où le CoDi dégage les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés</p>	<p>CoDi sur la base des documents soumis par l'UGP</p>	<p>Non applicable</p>
--	---	---	--	--	-----------------------

**b. PLAND' EVALUATION**

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Daté de commencement prévu	Date d'achèvement prévu	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation finale	Partenaires de mise en œuvre, CoDi, toute partie prenante pertinente au projet	2.5.1	4.3.1.	Septembre 2020	Décembre 2020	UGP/PNUD/ANME	25 000\$

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

EXPECTED OUTPUTS / RESULT INDICATORS	PLANNED ACTIVITIES	TIMEFRAME		Res. Party	Source de financement	Budget	Amount US\$
		2019	2020				
<b>Effet 1 : Le pays met en place un environnement propice pour l'émergence de la tarification carbone</b>		<b>385 500</b>	<b>589 500</b>	<b>ANME PNUD</b>	<b>IBRD</b>	<b>-</b>	<b>975 000</b>
	<b>Activité 1.1.1</b> : Etude sur l'impact de la levée des subventions sur l'économie Tunisienne	109 000	98 000			72100- Contractual Services-Companies	207 000
	<b>Activité 1.1.2</b> : Organisations d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude sur l'impact de la levée des subventions sur l'économie Tunisienne	6 000 5000	7 000			75700 - Training, Workshops and Conferences 71600 - Travel	18 000
<b>Produit 1.1</b> : les acteurs économiques (étatiques et non étatiques) sont informés et sensibilisés sur les retombées de	<b>Activité 1.1.3</b> : Etude sur l'impact de la tarification du carbone sur l'économie Tunisienne	39 375	173 625	<b>ANME PNUD</b>	<b>IBRD</b>	72100- Contractual Services-Companies	213 000
	<b>Activité 1.1.4</b> : Organisations d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude sur l'impact de la tarification du carbone sur l'économie Tunisienne	2 000	10 000			75700 - Training, Workshops and Conferences	12 000
	<b>Total produit 1.1</b>	<b>161 375</b>	<b>288 625</b>				<b>450 000</b>
<b>Produit 1.2</b> : Les instruments de tarification carbone sont développés	<b>Activité 1.2.1</b> : Etude sur l'introduction d'une taxe carbone pour alimenter le FTE	131 000	84 000			72100- Contractual Services-Companies	215 000
	<b>Activité 1.2.2</b> : Organisations d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude sur l'introduction d'une taxe carbone pour alimenter le FTE	6 000	4 000	<b>ANME PNUD</b>	<b>IBRD</b>	75700 - Training, Workshops and Conferences	10 000
							141 000

EXPECTED OUTPUTS / RESULT INDICATORS	PLANNED ACTIVITIES	TIMEFRAME		Res. Party	PLANNED BUDGET		
		2019	2020		Source de financement	Budget	Amount US\$
		43 750	97 250			72100- Contractual Services-Companies	9 000
2000	7 000		75700 - Training, Workshops and Conferences	140 000			
39 375	100 625		72100- Contractual Services-Companies	10 000			
2 000	8 000		75700 - Training, Workshops and Conferences				
<b>Total Produit 1.2</b>		<b>224 125</b>	<b>300 875</b>		<b>525 000</b>		
<b>Effet 2 : Le pays renforce son ambition et sa transparence pour un meilleur accès à la finance climat</b>		<b>214 250</b>	<b>335 750</b>	<b>ANME PNUD</b>	<b>550 000</b>		
<b>Produit 2.1 : L'ambition en matière d'atténuation est renforcée</b>	<b>Activité 2.1.1 : Etude pour la fixation de l'objectif d'atténuation du secteur de l'électricité</b>	43 750	45 000	ANME PNUD	88 750		
	<b>Activité 2.1.2 : Organisations d'ateliers pour le</b>	2 000	9 250	IBRD	11 250		

EXPECTED OUTPUTS / RESULT INDICATORS	PLANNED ACTIVITIES	TIMEFRAME		Res. Party	PLANNED BUDGET		
		2019	2020		Source de financement	Budget	Amount US\$
	renforcement des capacités dans le cadre de l'étude pour la fixation de l'objectif d'atténuation du secteur de l'électricité	125 000	105 500		Conferences	230 500	
	<b>Activité 2.1.3 :</b> Mise à jour de l'objectif d'atténuation du secteur de l'énergie	9 500	10 000		72100- Contractual Services- Companies75700 - Training, Workshops 71600 - Travel	19 500	
	<b>Activité 2.1.4 :</b> Organisations d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude sur la mise à jour de l'objectif d'atténuation du secteur de l'énergie						
	<b>Total Produit 2.1</b>	<b>180 250</b>	<b>169 750</b>			<b>350 000</b>	
	<b>Activité 2.2.1 :</b> Amélioration de la banque de données Ener-info et la mise en place d'un système MRV pour le secteur électrique	15 000	75 000		72100- Contractual Services-Companies	90 000	
<b>Produit 2.2 :</b> Le système de suivi et d'évaluation des instruments de tarification est amélioré	<b>Activité 2.2.2 :</b> Organisations d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude sur l'amélioration de la banque de données Ener-info et la mise en place d'un système MRV pour le secteur électrique	2 000	8 000	ANME PNUD	75700 - Training, Workshops and Conferences	10 000	
	<b>Activité 2.2.3 :</b> Etude pour la mise en place d'un système MRV pour le secteur électrique	15 000	75 000		72100- Contractual Services-Companies	90 000	
	<b>Activité 2.2.4 :</b> Organisations d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude sur la mise en place d'un système MRV	2 000	8 000		75700 - Training, Workshops and Conferences	10 000	

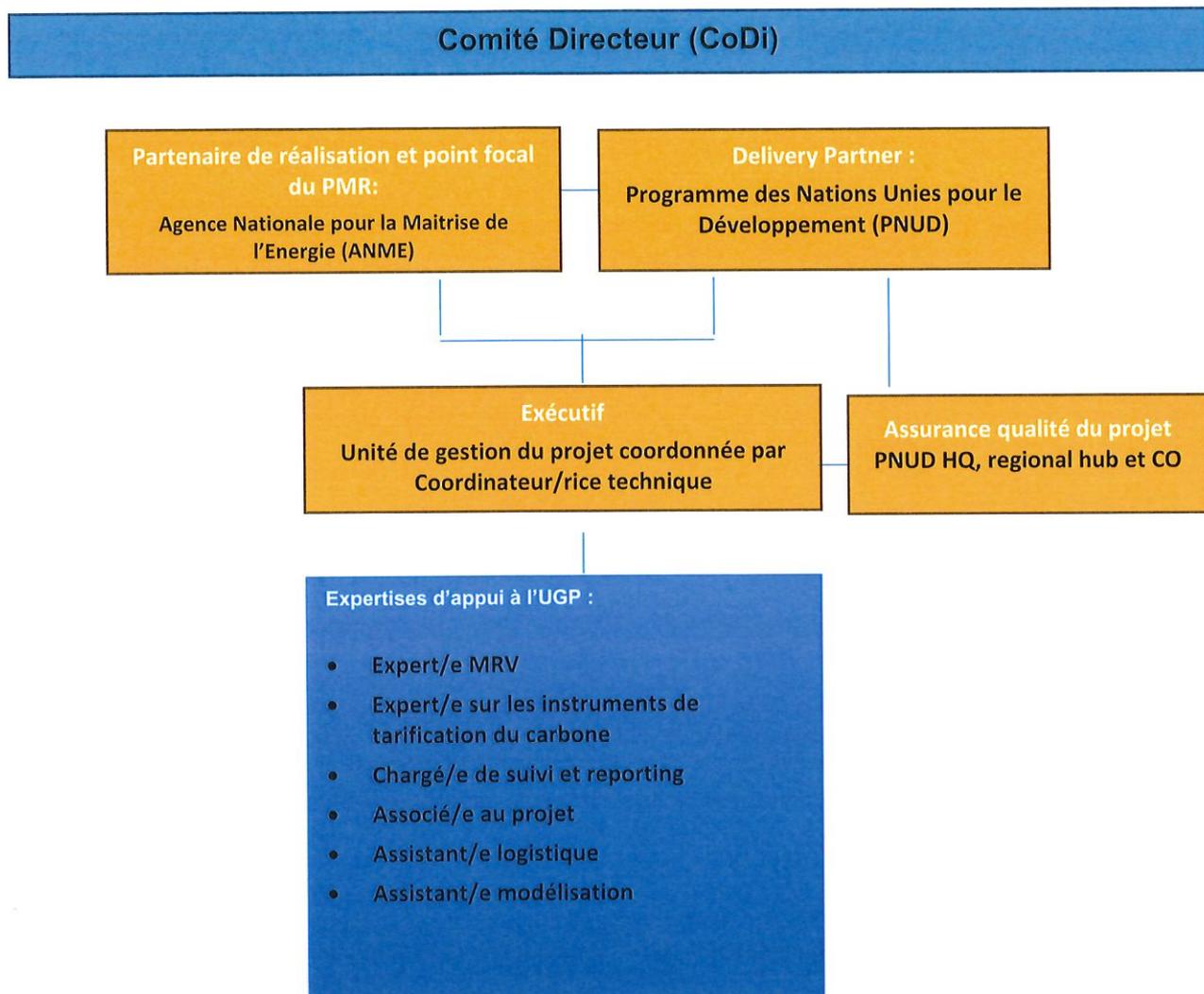
EXPECTED OUTPUTS / RESULT INDICATORS	PLANNED ACTIVITIES	TIMEFRAME		Res. Party	Source de financement	PLANNED BUDGET	
		2019	2020			Budget	Amount US\$
			pour le secteur électrique				
<b>Total Produit 2.2</b>		<b>34 000</b>	<b>166 000</b>				<b>200 000</b>
<b>Effet.3 : Le pays renforce son plaidoyer pour l'appropriation de la tarification carbone et la facilitation de la mise en œuvre de la NDC</b>		<b>272 000</b>	<b>478 000</b>	<b>ANME PNUD</b>	<b>IBRD</b>	<b>-</b>	<b>750 000</b>
<b>Produit 3.1</b> : les capacités des acteurs économiques étatiques et non étatiques sont renforcés en matière de tarification carbone	<b>Activité 3.1.1</b> : Recrutement d'une entité de contrepartie pour appuyer la mise en œuvre et le renforcement des capacités dans le cadre du MRP	50 000 30 000	230 000 40 000			72100 - Contractual Services-Companies 75700 - Training, Workshops and Conferences	280 000 70 000
	<b>Activité 3.1.2</b> : Renforcement des capacités du secteur financier	- 7 000 5000 5000	60 000 - 10 000 13 000	ANME PNUD	IBRD	72100 - Contractual Services-Companies 71200 Int. consultant 71300 Local consilt 75700-Training, Workshops	60 000 7 000 15 000 18 000
	<b>Activité 3.1.3</b> : Appui à la COP et aux conférences internationales	30 000 15 000 30 000 30 000 20 000	75 000			71200 Int. consultant 71300 Local Consult 75700-Training,	105 000 15 000 30 000 30 000 20 000

EXPECTED OUTPUTS / RESULT INDICATORS	PLANNED ACTIVITIES		TIMEFRAME		Res. Party	Source de financement	PLANNED BUDGET		Amount US\$
			2019	2020			Budget		
			222 000	428 000			Workshops 71600- Travel 74200- Audio Visual&Print Prod		650 000
	<b>Total Produit 3.1</b>								
<b>Produit 3.2 :</b> La transition bas carbone est promue	Activité 3.2.1 : Documentation des processus de concertation, Communication dans le cadre du processus de renforcement des capacités et de partage de connaissance		50 000	50 000	ANME PNUD	IBRD	74200- Audio &Print Prod Costs	Visual	100 000
	<b>Total Produit 3.2</b>		50 000	50 000					100 000
<b>Total des effets</b>									
	<b>Effet4 : Le projet s'inscrit dans les procédures et les délais du donateur et celles du PNUD</b>		247 500	255 278	ANME PNUD	IBRD	-		502 778
<b>Project Management</b>	Activité 4.1		84 167	172611			71300 Local Consultant		256 778
	Recrutement des membres de l'unité de gestion du projet		24 000	48 000			71400 contractual service		72 000
	Equipements et accessoires informatique		22000	-			72800-Information Technology Equipment		22 000
	Equipements bureautique et consommables		20 000	5 000	ANME PNUD		72200-Equipment and Furniture		5 000
	Equipements audio-visuel pou visio-conférence		20 000	-			72405 Audio Visual & Communication Equipment		20 000
	Loyer et charges liées (eau, électricité, téléphonie, service nettoyage)		35 000	50 000			73100 -Rental& Maintenance-Premises		85 000
	Frais réunion du comité directeur		5 000	7000			75700 Training, Workshops		12 000

EXPECTED OUTPUTS / RESULT INDICATORS	PLANNED ACTIVITIES	TIMEFRAME		Res. Party	Source de financement	PLANNED BUDGET	
		2019	2020			Budget	Amount US\$
		Activité 4.1 Recrutement d'un/e consultant/e pour l'évaluation finale du projet	-			30 000	
	<b>General Management Services</b>	<b>98 820</b>	<b>123 402</b>	<b>PNUD</b>	<b>75100 Facility &amp; Administration</b>	<b>222 222</b>	
	<b>Direct Project Cost</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>		<b>74500 -Direct Project Cost</b>	<b>100 000</b>	
<b>Total Projet</b>							
						<b>3 100 000</b>	

## VIII. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

### a. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PROJET



Le **CoDi** sera composé des partenaires clés suivants :

- L'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Énergie ;
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement ;
- Le Ministère de l'industrie et des PME avec deux représentants : deux représentants pour le dossier de l'industrie et pour le dossier énergie ;
- Présidence du gouvernement
- Le Ministère des Finances ;
- Le Ministère des Affaires Etrangères
- Le Ministère de l'Investissement du Développement et de la Coopération Internationale
- Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
- La STEG
- Représentant secteur privé et partenaires sociaux
- Représentants de la société civile et les associations professionnelles tel que l'Associations Professionnelles des banques et des Etablissements Financiers (APBEF).

Le CODI aura également la possibilité d'inviter des organismes/intervenants des secteurs et de se faire appuyer par des experts, selon les besoins. Le CODI devra tenir ses réunions à une fréquence d'une réunion tous les 4 mois. Il y aura donc au total 6 réunions de CODI durant le déroulement du projet.

Les membres du CoDi joueront un triple rôle :

- S'assurer de la conformité du déroulement du projet avec le MRP approuvé,
- Orienter et suivre les activités du projet, pour lui permettre d'atteindre ses objectifs,
- Appuyer, via le plaidoyer, les activités du projet, dans les secteurs respectifs des membres du CODI.

Compte tenu de la durée limitée à deux ans, et de l'importance et de l'intensité des activités à lancer, l'exécution du programme d'activités proposé dans le document de projet exigera la mise en place d'une **Unité de Gestion de Projet (UGP)**.

L'UGP aura la responsabilité d'exécution et d'organisation de toutes les activités du projet, et notamment :

- Assurer une gestion efficace des aspects opérationnels et programmatiques du projet :
  - a. Planification annuelle des activités, revue trimestrielle et reporting périodique etc... ;
  - b. Préparation des termes de références, suivi de la contractualisation et organisation logistique des activités en étroite collaboration avec les services compétents du PNUD etc.) ;
- Assurer une coordination efficace avec les différents acteurs et partenaires du projet (institutionnels et secteurs), ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers et divers intervenants dans le domaine de l'atténuation des GES et du MRV en Tunisie et au niveau international ;
- Assurer une capitalisation et une large diffusion des connaissances autour des résultats du projet, notamment les thèmes de la tarification du carbone en Tunisie (secteurs, entreprises privées, organismes étatiques, secteur de la finance, médias, etc.).

L'UGP sera responsable de conduire toutes les activités de manière cohérente et concertée avec les initiatives de tous les acteurs concernés par l'atténuation et la transition énergétique.

Le fonctionnement et la composition de l'UGP sont détaillés au niveau de la section IV. b) de la gestion du projet.

L'UGP s'appuiera sur le comité directeur du projet (CODI), dont elle assurera le secrétariat. L'UGP s'appuiera également sur un Comité Technique (CT), composé des membres de l'UGP, et des représentants des secteurs concernés par les instruments à développer : secteur électrique, secteur du ciment et le secteur financier. Le comité technique agira avec rapidité et souplesse de fonctionnement afin de suivre et approuver les travaux techniques liés aux différentes études prévues dans le projet. Les réunions du CT se tiendront à des fréquences à déterminer par l'UGP en fonction des exigences du développement des activités.

L'ANME, en sa qualité de point focal du PMR, constituera le Comité directeur du projet et le Comité Technique.

---

## IX. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de la Tunisie et le PNUD, signé le 25 Avril 1987. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la

transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

---

## X. GESTION DES RISQUES

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]<sup>12</sup> [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]<sup>13</sup> ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à [https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq\\_sanctions\\_list](https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list). Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
  - a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
    - i. Met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;
    - ii. Assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
  - b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera

---

<sup>12</sup> À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

<sup>13</sup> À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à [www.undp.org](http://www.undp.org).
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

- g. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*

*Option 1 :* Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme pourra être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

*Option 2 :* Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire convient que, le cas échéant, les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent

Document de projet, peuvent se retourner contre chacune ou chacun d'eux pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

*Option 3* : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B. : Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..
- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

---

## XI. ANNEXES

1. **Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [anglais][français][espagnol], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. (*N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'évènements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la*

*préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*

**2. Termes de référence du Comité directeur du projet et termes de référence des postes clés de gestion**